

Communauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Mai 2019



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

	Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2019</u>	
Etat récapitulatif des délibérations	4
Dispositif des délibérations	8

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du vendredi 17 mai 2019

Délibérations rendues exécutoires le jeudi 23 mai 2019

I)- RAPPORTS BUDGETAIRES (COMPTES ADMINISTRATIFS 2018)

Note de présentation des comptes administratifs

1.- Budget principal

- 1.- Compte de gestion 2018
- 2.- Arrêté des comptes 2018
- 3.- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe REOM
- 4.- Décision modificative n° 1

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.- Budgets annexes

2.1.-Assainissement collectif

- 1.- Compte de gestion 2018
- 2.- Arrêté des comptes 2018
- 3.- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2018
- 4.- Autorisations de Programme et Crédits de paiement 2019
- 5.- Décision modificative n° 1

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.2.-Assainissement non collectif

- 1.- Compte de gestion 2018
- 2.- Arrêté des comptes 2018
- 3.- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2018

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.3.-GEMAPI

- 1.- Compte de gestion 2018
- 2.- Arrêté des comptes 2018
- 3.- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2018

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.4.-TAD

- 1.- Compte de gestion 2018
- 2.- Arrêté des comptes 2018

UNANIMITE
UNANIMITE

2.5.-ZAE

➤ 2.5.1- NEUILLY EN THELLE

- 1.- Compte de gestion 2018
- 2.- Arrêté des comptes 2018
- 3.- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2018

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.2- NOAILLES

- 1.- Compte de gestion 2018
- 2.- Arrêté des comptes 2018
- 3.- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2018

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.3- NOVILLERS-SAINTE GENEVIEVE

- 1.- Compte de gestion 2018
- 2.- Arrêté des comptes 2018
- 3.- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2018

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.6.-REOM

- 1.- Compte de gestion 2018
- 2.- Arrêté des comptes 2018

UNANIMITE
UNANIMITE

II)- Autres rapports

Pôle Gestion valorisation des déchets

II.1.1 → Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Bilan 2018

UNANIMITE

II.1.2 → *Convention transitoire pour la collecte des déchets de la commune de LABOISSIERE EN THELLE*

UNANIMITE

Pôle Cohérence territoriale

II.2.1 → *SCOT – Débat sur le PADD* - Retrait de la commune de LABOISSIERE EN THELLE

UNANIMITE

II.2.2 → *Logement – Rapport d'information*

UNANIMITE

Pôle Attractivité/services au public

- *Développement économique*

II.3.1 → Partenariat EPFLO

UNANIMITE

II.3.2 → *Transfert des ZAE- Répartition des dépenses entre le budget principal et les budgets annexes*

UNANIMITE

- *Mobilités*

II.3.3 → Gare de SAINT SULPICE- Acquisition de terrain

UNANIMITE

Pôle Administration générale

II.4.1 → *Marchés publics – Signature du marché de fourniture et de livraison de conteneurs*

A LA MAJORITE

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.1.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget principal. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget principal.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I11B-D0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 34 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 44

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.1.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT.

Etaient présents :

MM. Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUTIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2018 du budget principal ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ROBERT, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2018 du budget principal établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net excédentaire de **987 564,04 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	3 622 893,12	2 835 585,38	- 787 307,74
Investissement : reprise du résultat 2017		1 526,31	1 526,31
Restes à réaliser Investissement 2018	207 362,87	566 393,99	359 031,12
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>3 830 255,99</i>	<i>3 403 505,68</i>	<i>- 426 750,31</i>
FONCTIONNEMENT	21 779 090,67	21 021 596,24	- 757 494,43
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		2 123 340,23	2 123 340,23
Restes à réaliser fonctionnement 2018	85 308,84	133 777,39	48 468,55
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>21 864 399,51</i>	<i>23 278 713,86</i>	<i>1 414 314,35</i>
Résultats définitifs	25 694 655,50	26 682 219,54	987 564,04

- **CORRIGE** une erreur matérielle affectant le montant des restes à réaliser 2018 en section d'investissement (dépenses) qui sont réduits de 13 515,17 € et qui s'élèvent par conséquent à 207 362,87 € ce qui ramène le total de la section d'investissement en dépenses à 3 830 255,99 €.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I12B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

RAPPORT DE PRÉSENTATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

PREAMBULE

Le vote du compte administratif 2018 termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Pour rappel, ce dernier a été précédé par un débat d'orientation budgétaire le 26 mars 2018 suivi du vote des budgets primitifs le 13 avril 2018 et des décisions modificatives afférentes les 31 mai, 18 septembre, 11 octobre, 26 novembre et 20 décembre 2018.

Les documents budgétaires « réglementaires », remis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M49. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du document budgétaire.

S'agissant de ces documents réglementaires, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313- 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place à l'accueil de la Communauté de Communes,
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse contact@thelloise.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

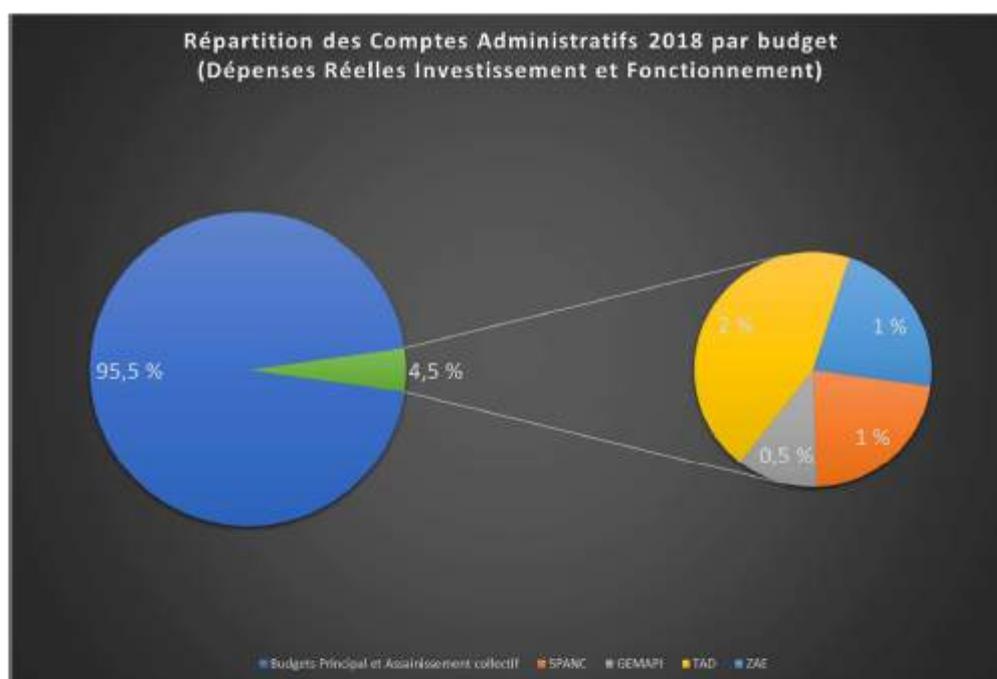
Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents réglementaires sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

1 LE BUDGET PRINCIPAL	4
1.1 LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL	4
1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.2.1 Les recettes de fonctionnement	4
1.2.2 Les dépenses de fonctionnement	6
1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
1.3.1 Les recettes d'investissement.....	9
1.3.2 Les dépenses d'investissement.....	9
1.4 L'ETAT DE LA DETTE	11
1.5 LES EPARGNES	12
2 LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	13
2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13
2.1.1 Les recettes de fonctionnement	13
2.1.2 Les dépenses de fonctionnement	14
2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
2.2.1 Les recettes d'investissement.....	14
2.2.2 Les dépenses d'investissement.....	15
2.3 L'ETAT DE LA DETTE	15

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations des comptes administratifs 2018. Toutefois, les éléments ci-après concerneront uniquement le budget principal (y compris l'ex budget annexe REOM) et le budget assainissement collectif, représentant 96 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Budgets	Dépenses Réelles de Fonctionnement	Dépenses Réelles d'Investissement	TOTAL
Budget Principal	20 786 978,20	1 878 473,65	22 665 451,85
Budget Assainissement Collectif	1 351 517,30	9 398 498,02	10 750 015,32
SPANC	43 576,99	0,00	43 576,99
GEMAPI	78 648,20	0,00	78 648,20
TAD	876 744,75	0,00	876 744,75
ZAE	249 892,36	62 007,32	311 899,70
TOTAL	23 387 157,82	11 338 976,99	34 726 136,81



1 LE BUDGET PRINCIPAL (y compris l'ex-budget annexe REOM)

1.1 LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultat au 31/12/2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	2 463 702,13	- 866 240,46	1 597 461,67	48 468,55	1 548 993,12
Investissement	102 310,14	- 782 857,74	- 680 547,60	359 031,12	- 321 516,48
TOTAL	2 566 012,27	- 1 649 098,20	916 914,07	407 499,67	1 227 476,64

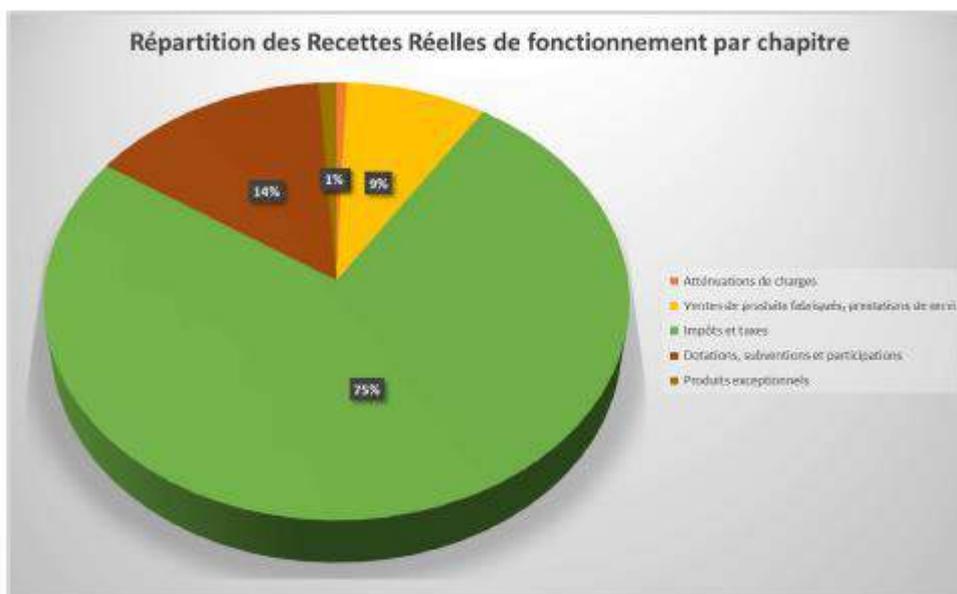
Le résultat cumulé de l'exercice 2018 s'établit à + 1 227 476,64 €. Il a été repris de manière anticipé et provisoire lors du vote du Budget Primitif 2019 et fera l'objet d'un ajustement lors de la prochaine décision modificative.

1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
013	Atténuations de charges	86 900,00	123 932,24	142,61
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servit	2 341 466,00	1 761 190,20	75,22
73	Impôts et taxes	15 364 893,00	15 487 951,00	100,80
74	Dotations, subventions et participations	3 205 186,00	2 989 869,52	93,28
75	Autres produits de gestion courante	650,00		0,00
76	Produits financiers	-		
77	Produits exceptionnels	160 750,00	221 145,48	137,57
	Réel	21 159 845,00	20 584 088,44	97,28
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 463 702,13		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 745 459,67	1 745 459,67	100,00
	Ordre	4 209 161,80	1 745 459,67	41,47
Total		25 369 006,80	22 329 548,11	88,02

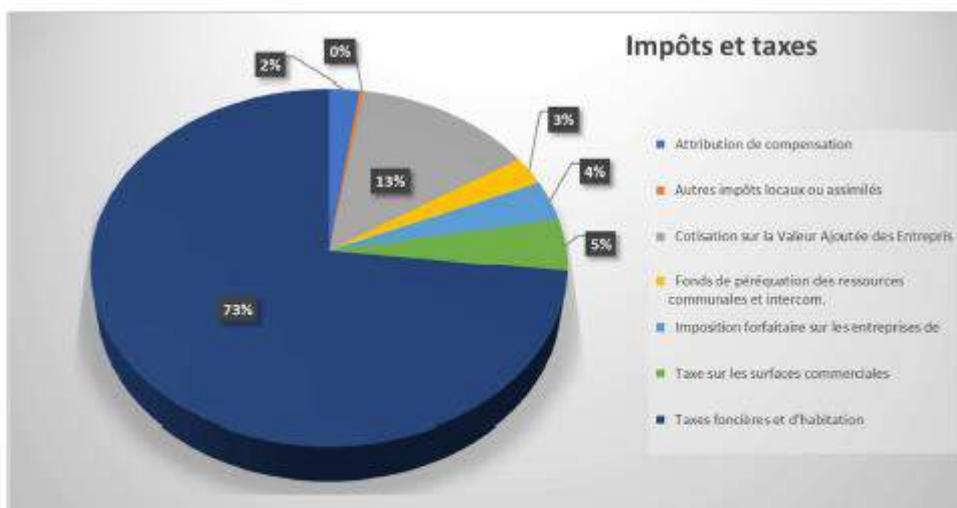
Les recettes réelles de fonctionnement (20,584 M€) ont été réalisées à 97,28 %, en baisse de 2 % par rapport à l'exercice 2017 (20,957 M€). La répartition des recettes réelles de fonctionnement par principaux chapitres se présente ainsi :



➤ **Chapitre 73 - « Impôts et taxes » (15 487 951,00 €)**

Ce chapitre représente 75 % des recettes réelles de fonctionnement perçues sur l'exercice 2018 et totalise 15,488 M€.

Les ressources fiscales de 2018 se ventilent par imposition comme suit :



Les taxes foncières et d'habitation représentent 73 % des recettes de ce chapitre, en augmentation de 85 345,00 € soit 0.76 % par rapport à l'exercice 2017.

Les autres produits de fiscalité directe restent assez stables. A noter toutefois la progression de plus de 6 % de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

➤ **Chapitre 74 - « Dotations, subventions et participations » (2 989 869,52 €)**

Il comptabilise notamment les principales dotations et compensations qui nous sont versées par l'Etat. Ce chapitre, en diminution de 8 % par rapport à 2017 représente 15 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette diminution s'explique par les moindres recettes versées par la CAF (609 013 € en 2017 contre 366 032 € en 2018) du fait de la restitution de la compétence jeunesse à compter du 6 juillet 2018.

➤ **Chapitre 70 - « Produits des services » (1 761 190,20 €)**

Ce chapitre représentant moins de 9 % des recettes réelles de fonctionnement est en baisse très significative, de plus de 22 % (- 511 857,72 € entre l'exercice 2017 et 2018), uniquement due à la restitution de la compétence jeunesse à compter du 6 juillet 2018.

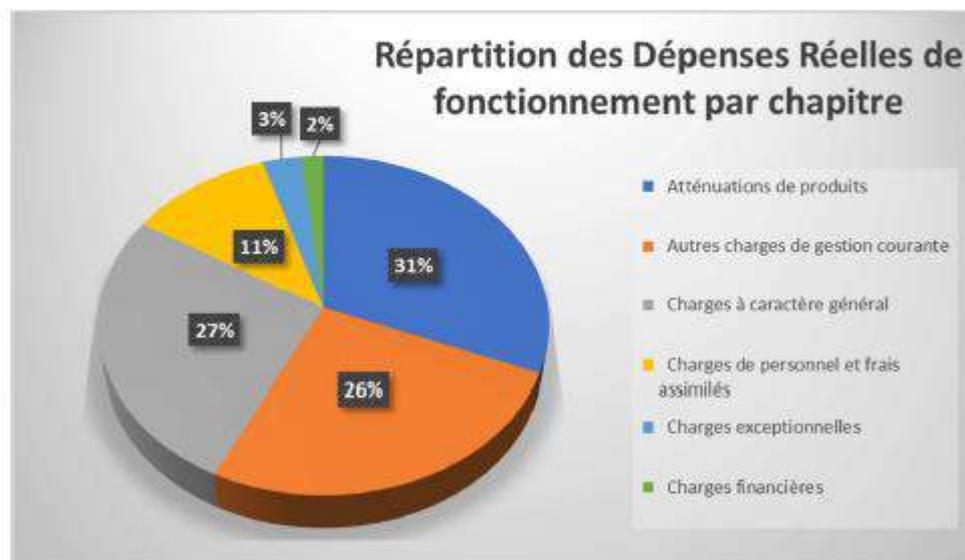
Outre les recettes réelles de fonctionnement, il est important de souligner l'importance du **chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section »**. Ce chapitre représentait 175 995,79 € lors de l'exercice 2017.

Ces opérations trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement et concernent les reprises de subventions pour un montant de 1 745 459,67 € en 2018. Elles consistent en l'intégration au compte de résultat des subventions d'investissement perçues et sont donc liées directement à la durée d'amortissement des biens qui leurs sont rattachés.

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
011	Charges à caractère général	5 959 639,90	5 534 839,32	92,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 739 400,00	2 337 807,38	85,34
014	Atténuations de produits	6 471 181,50	6 470 432,72	99,99
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	74 862,82		
65	Autres charges de gestion courante	5 639 785,00	5 447 831,05	96,60
66	Charges financières	449 220,00	360 819,84	80,32
67	Charges exceptionnelles	642 130,00	635 247,89	98,93
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	-		
	Réel	21 976 219,22	20 786 978,20	94,59
023	Virement à la section d'investissement	875 747,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 517 040,58	2 408 810,37	95,70
	Ordre	3 392 787,58	2 408 810,37	71,00
Total général		25 369 006,80	23 195 788,57	91,43

Les dépenses réelles de fonctionnement (20,786 M€) ont été réalisées à 94,59 %, en baisse de 1 % par rapport à l'exercice 2017 (20,969 M€). La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par principaux chapitres se présente ainsi :



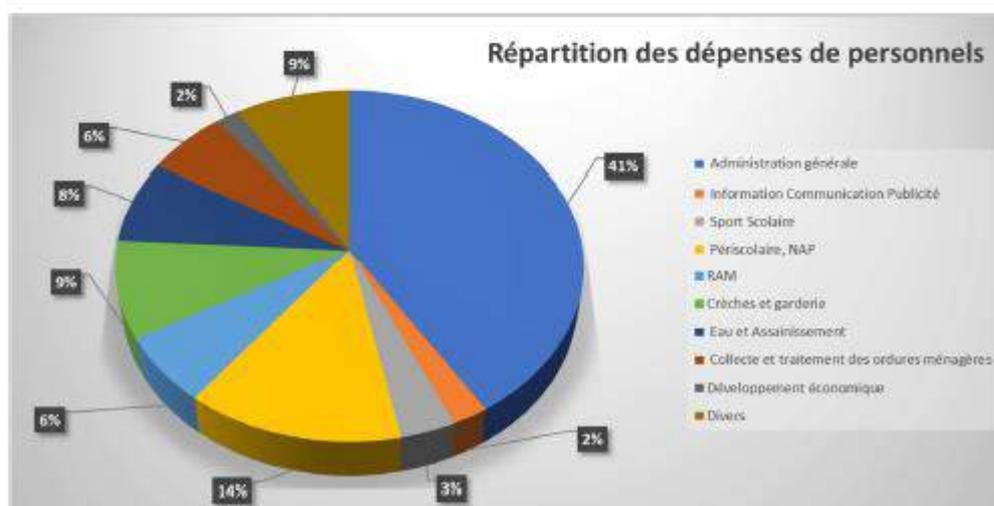
➤ **Chapitre 11 - « Charges à caractère général » (5 534 839,32 €)**

Le chapitre 011, réalisé à hauteur de 92,87 %, couvre notamment :

- Les achats de stocks : **comptes 60** (118 531,75 €), à travers
 - Les fluides (eaux/gaz/électricité) : 52 548,13 € ;
 - Les fournitures de petits équipements : 17 496,94 € ;
 - Les fournitures administratives : 24 594,85 €
- Les services extérieurs : **comptes 61** (4 835 928,36 €), à travers
 - Les prestations de services (4 464 841,73 €) représentent les crédits les plus importants du chapitre puisqu'ils concernent, pour 80%, les prestations de services liées aux déchets ménagers.
 - Les dépenses d'entretien, de maintenance et de réparation des équipements, des bâtiments (extérieurs et intérieurs) et des voiries se sont élevées à 185 096,32 € au titre de l'exercice 2018.
 - Les études et recherches, d'un montant de 63 370,60 €, ont concernés la mise en place des nouvelles consignes de tri, la voirie et le développement économique.
- Les autres services extérieurs : **comptes 62** (566 299,69 €), couvrent essentiellement :

- Le transport collectif à hauteur de 68 278,56 €
- Les frais de télécommunications et d'affranchissement pour 53 037,66 €
- Les Concours divers (cotisations...) pour 160 066,69 € dont notamment les conventions de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise ainsi que les cotisations auprès des missions locales

➤ **Chapitre 12 - « Charges de personnel et frais assimilés » (2 337 807,38 €)**



➤ **Chapitre 14 - « Atténuations de produits » (6 470 432,72 €)**

Ce chapitre a été réalisé à 99,99 %, en baisse de 1 % par rapport à l'exercice 2017 (6,521 M€) et concerne :

- Les attributions de compensation positives pour un total de 5 785 149,61 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 685 283,11 €.

➤ **Chapitre 65 - « Autres charges de gestion courante » (5 447 831,05 €)**

Ce chapitre atteint 96,60 % de consommation en 2018, en augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent (+ 517 100,61 €).

Le chapitre 65 est composé principalement :

- De la contribution au SMDO à hauteur de 3 372 570,82 €,
- De la contribution au SDIS à hauteur de 1 757 631,00 €.

Ces deux contributions sont en augmentation respectivement de 7 % et de 22 % par rapport à l'exercice 2017

- Des indemnités versées aux élus 223 013,02 €

➤ **Chapitre 66 et 67 - « Charges financières » (360 819,84 €) et « Charges exceptionnelles » (635 247,89 €)**

- Chapitre 66 - charges financières. Ces charges concernent le paiement des intérêts échus des emprunts souscrits au budget principal ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE).
- Chapitre 67 – charges exceptionnelles. La dépense 2018 concerne principalement la subvention du budget principal au budget annexe transport à la demande pour un montant de 556 010,00 €.

1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.3.1 Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-		
10	Dotations, fonds divers et réserves	317 059,00	128 838,16	40,64
13	Subventions d'investissement	680 000,00	303 826,85	44,68
16	Emprunts et dettes assimilées	-		
204	Subventions d'équipement versées	-		
21	Immobilisations corporelles	-		
	Réel	997 059,00	432 665,01	43,39
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	102 310,14		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	875 747,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 517 040,58	2 408 810,37	95,70
	Ordre	3 495 097,72	2 408 810,37	68,92
Total		4 492 156,72	2 841 475,38	63,25

➤ **Chapitre 10 - « Dotations, fonds divers et réserves » (128 838,16 €)**

Le chapitre 10 est constitué par le montant perçu au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le faible taux de réalisation 2018 s'explique principalement par les décalages de versements effectifs des fonds par rapport aux dépôts des déclarations correspondantes.

Une réforme actuelle visant à automatiser la gestion du FCTVA devrait mettre fin à la gestion manuelle entre les collectivités et les préfetures ce qui permettrait de réduire les lourdeurs de gestion et d'optimiser les délais de versements du FCTVA.

➤ **Chapitre 13 - « Subventions d'investissement » (303 826,85 €)**

La totalité de la recette de ce chapitre correspond à la subvention reçue du Conseil départemental au titre de l'opération du barreau RD1001/RD49.

1.3.2 Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
020	Dépenses imprévues	625,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-		
16	Emprunts et dettes assimilées	825 747,00	825 746,63	100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	179 700,91	30 707,23	17,09
204	Subventions d'équipement versées	-		
21	Immobilisations corporelles	1 481 333,50	1 022 419,59	69,02
23	Immobilisations en cours	253 000,00		0,00
	Réel	2 740 406,41	1 878 873,45	68,56
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	-		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 745 459,67	1 745 459,67	100,00
	Ordre	1 745 459,67	1 745 459,67	100,00
Total général		4 485 866,08	3 624 333,12	80,79

➤ **Chapitre 16 - « Emprunts et dettes assimilées » (825 746,63 €)**

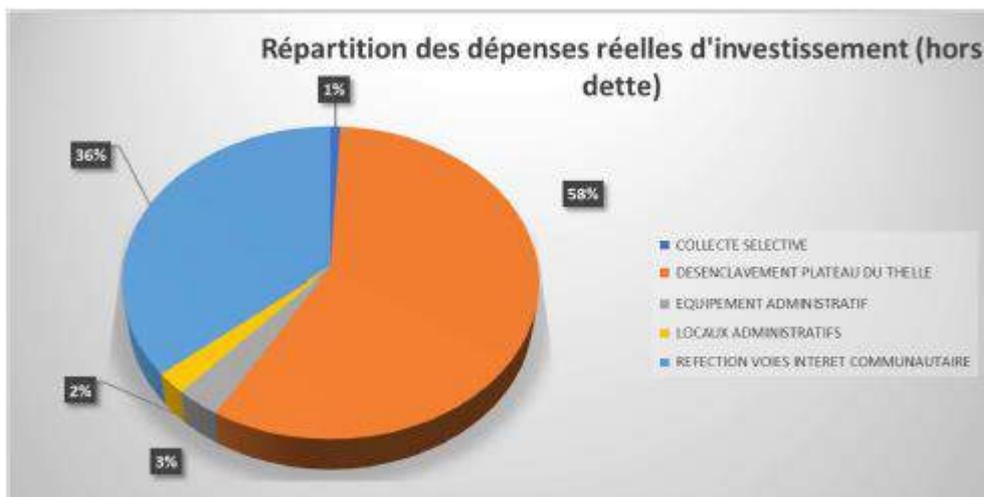
Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits au budget principal.

➤ **Chapitre 20 - « Immobilisations incorporelles (sauf le 204) » (30 707,23€)**

Ce chapitre a été réalisé à hauteur de 17,09 % en raison notamment de l'état d'avancement de l'opération « aire d'accueil des gens du voyage », du décalage des études concernant la gare de Saint Sulpice et de celles concernant les ZAE.

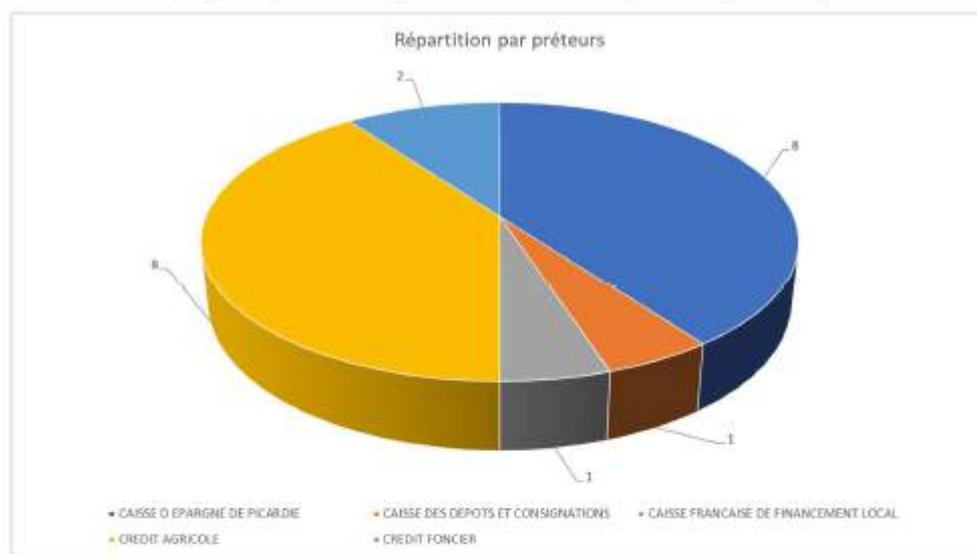
➤ **Chapitre 21 - « Immobilisations corporelles » (1 022 419,59 €)**

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 sont réparties de la manière suivante avec un taux de réalisation de près de 70 % :



1.4 L'ETAT DE LA DETTE

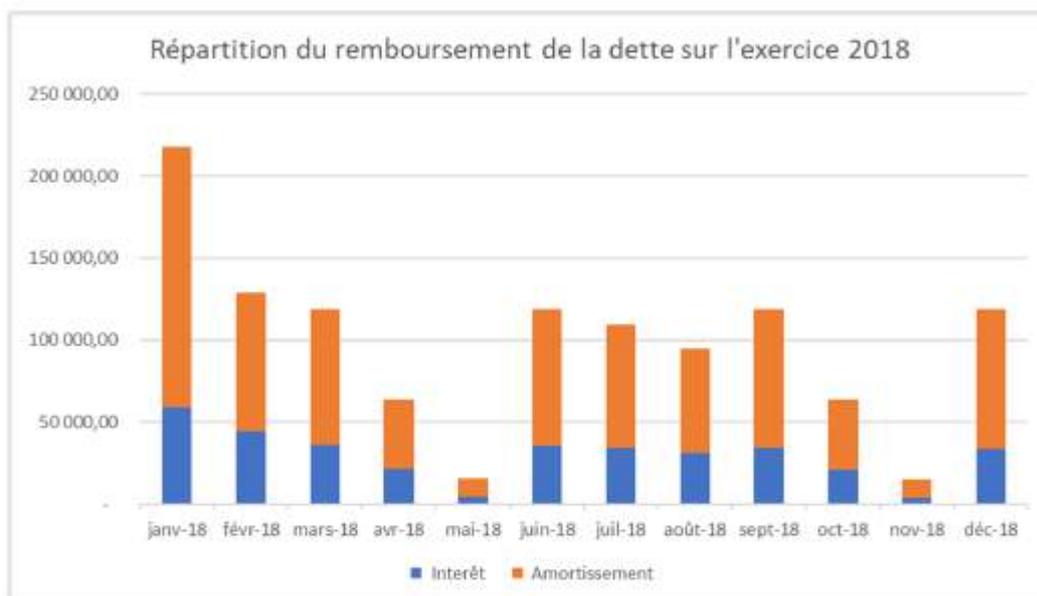
La dette du budget principal est composée de 20 contrats répartis auprès de 5 prêteurs.



La dette au 31 décembre 2018 du budget principal représente 14 201 489,44 €

Le remboursement des annuités de la dette (Capital + Intérêts) est très fluctuant au cours d'une année :

Période	Interêt	Amortissement	Annuité
janv-18	59 636,71	158 040,37	217 677,08
févr-18	44 261,03	84 688,40	128 949,43
mars-18	35 958,91	82 987,17	118 946,08
avr-18	21 727,19	42 424,33	64 151,52
mai-18	4 369,16	11 416,67	15 785,83
juin-18	35 286,61	83 659,47	118 946,08
juil-18	34 328,24	75 205,76	109 534,00
août-18	31 434,52	63 730,31	95 164,83
sept-18	34 608,12	84 337,96	118 946,08
oct-18	21 120,03	42 816,82	63 936,85
nov-18	4 165,94	11 416,67	15 582,61
déc-18	33 923,38	85 022,70	118 946,08
Total	360 819,84	825 746,63	1 186 566,47



1.5 LES EPARGNES ¹

Indicateur de gestion majeur dans l'analyse financière de la collectivité, le niveau d'épargne de traduit une situation financière qui par son autofinancement ne constitue pas le principal levier dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de la collectivité, notamment la mise en œuvre de son programme d'investissement.

En effet, l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également épargne nette, sert à financer les dépenses d'équipement de la Communauté de communes par des ressources propres.

Compte Administratif	2016	2017	2018
Recettes Réelles de Fonctionnement	16 197 136,22	19 629 456,57	20 362 942,96
Dépenses Réelles de Fonctionnement	15 267 870,45	18 989 177,45	19 790 910,47
Epargne de Gestion	929 265,77	640 279,12	572 032,49
Intérêts de la dette	266 366,39	243 054,88	360 819,84
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	-349 684,13	-303 054,88	-414 102,41
Epargne Brute	313 215,25	94 169,36	-202 889,76
Amortissement du capital de la dette	551 415,64	662 249,33	825 746,63
Epargne Nette	-238 200,39	-568 079,97	-1 028 636,39

¹ **Epargne de gestion** : correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) et les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles).

Epargne brute : correspond au solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette : correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

Rappelons que lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (construction d'un équipement, achat de terrains, de matériel...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions qui couvriront une partie de la dépense ;
- et/ou en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies de gestion ou en augmentant les recettes ;
- et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement à financer.

2 LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultat au 31/12/2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	- 0,18	3 698 187,52	3 698 187,34	- 35 556,74	3 662 630,60
Investissement	- 338 594,51	- 1 074 833,61	- 1 413 428,12	- 4 787 913,13	- 6 201 341,25
TOTAL	- 338 594,69	2 623 353,91	2 284 759,22	- 4 823 469,87	- 2 538 710,65

Le résultat cumulé de l'exercice 2018 s'établit à - 2 503 153,91 €. Il a été repris de manière anticipé et provisoire lors du vote du Budget Primitif 2019 et fera l'objet d'un ajustement lors de la prochaine décision modificative.

2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
013	Atténuations de charges			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de serv	2 636 000,00	2 666 776,75	101,17
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	100 000,00	231 726,01	231,73
75	Autres produits de gestion courante	462 000,00	0,89	0,00
76	Produits financiers	-		
77	Produits exceptionnels	2 812 248,32	2 712 248,32	96,44
	Réel	6 010 248,32	5 610 751,97	93,35
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	705 340,00	705 340,00	100,00
	Ordre	705 340,00	705 340,00	100,00
Total général		6 715 588,32	6 316 091,97	94,05

Les recettes réelles de fonctionnement (5,610 M€) ont été réalisées à 94,05 %, se répartissant principalement entre la redevance assainissement (chapitre 70) et les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondants aux excédents des budgets récupérés des différents syndicats d'assainissement ou des communes.

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
011	Charges à caractère général	538 000,00	380 268,98	66,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	140 000,00	125 705,64	89,79
014	Atténuations de produits			
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			
65	Autres charges de gestion courante	170 100,00		0,00
66	Charges financières	755 874,00	679 953,82	89,96
67	Charges exceptionnelles	286 088,86	185 588,86	64,87
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	-		
	Réel	1 890 062,86	1 351 517,30	71,51
023	Virement à la section d'investissement	3 125 525,46		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00	1 266 386,97	74,49
	Ordre	4 825 525,46	1 266 386,97	26,24
Total général		6 715 588,32	2 617 904,27	38,98

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif sont réparties entre 4 chapitres.

Le chapitre 11 « charges à caractère général » couvre principalement pour l'exercice 2018 les frais d'annonces et insertions pour 15 720,14 €, les études et recherches (dont le schéma directeur d'assainissement) pour 25 012,96 € et les travaux d'entretiens des réseaux d'assainissement pour 300 617,92 €.

Le chapitre 012 et 16 correspondent respectivement au frais de personnels et au remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 « Autres charges exceptionnelles » correspond aux déficits des budgets récupérés des différents syndicats d'assainissement ou des communes.

2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-		
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 484 317,92	3 500 447,75	101,04
13	Subventions d'investissement	7 088 085,00	645 213,00	9,10
16	Emprunts et dettes assimilées	8 881 691,37	2 836 972,00	31,94
27	Autres immobilisations financières	2 474 626,00	708 531,69	28,63
45	Opérations pour compte de tiers	183 245,00	71 453,00	38,99
	Réel	22 091 967,29	7 762 617,44	35,14
021	Virement de la section de fonctionnement	3 125 525,46		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 700 000,00	1 266 386,97	74,49
041	Opérations patrimoniales	2 472 726,00	1 001 678,12	40,51
	Ordre	7 298 251,46	2 268 065,09	31,08
Total général		29 390 218,75	10 030 682,53	34,13

Le chapitre 10 et plus exactement le compte 1068 recouvre à la fois le besoin de financement du budget annexe assainissement collectif créé en 2017 mais aussi ceux issus de l'intégration des budgets récupérés des différents syndicats d'assainissement ou des communes.

Le chapitre 13 a été réalisé à hauteur de 9,10 % avec 26 720 € de subventions du Conseil départemental et 618 493 € de l'Agence de l'eau.

Un emprunt bancaire classique de 1 800 000 € et des avances remboursables d'un montant total de 1 036 972 € composent le chapitre 16 au titre de l'exercice 2018.

Le chapitre 27, correspondant aux créances résultant du transfert des droits à déduction de T.V.A. de la collectivité sur les immobilisations des services affermés ou concédés, a été réalisé à hauteur de 28,63 % pour un montant perçu de 708 531,69 €.

2.2.2 Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
10	Dotations, fonds divers et réserves	544 359,04	544 359,04	100,00
13	Subventions d'investissement	1 036 972,00	1 036 972,00	100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 645 000,00	1 474 748,43	89,65
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	1 957 872,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	42 700,00		0,00
23	Immobilisations en cours	20 367 875,20	6 277 250,55	30,82
45	Opérations pour compte de tiers	153 245,00	65 168,00	42,53
	Réel	25 747 823,24	9 398 498,02	36,50
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	338 594,51		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	705 340,00	705 340,00	100,00
041	Opérations patrimoniales	2 472 726,00	1 001 678,12	40,51
	Ordre	3 516 660,51	1 707 018,12	48,54
Total général		29 264 483,75	11 105 516,14	37,95

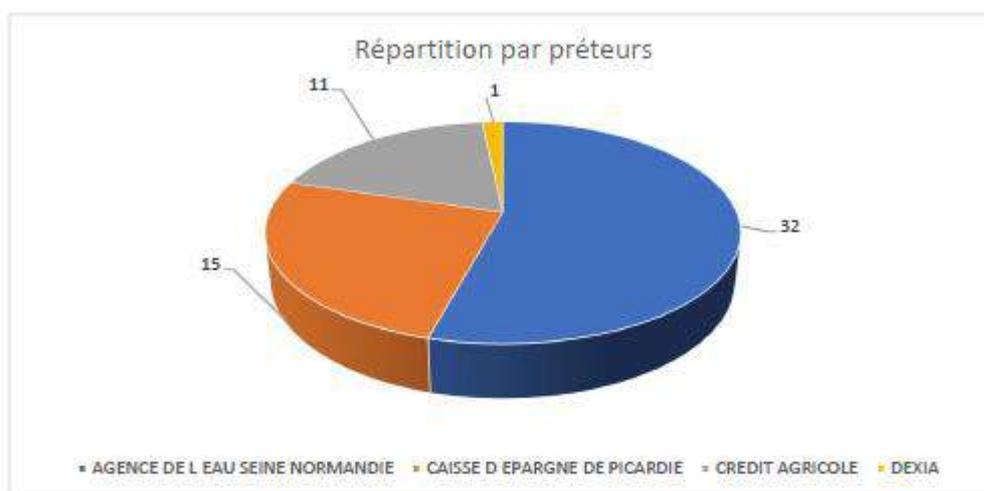
Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » est exclusivement dédié aux recettes de l'agence de l'eau, le chapitre 16 couvrant à la fois le remboursement du capital des emprunts classiques pour 1 064 976,99 € et à la fois celui des avances remboursables pour 409 771,44 €.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » a été réalisé à hauteur de 30,82 % selon le détail des opérations suivantes :

Opérations		CA 2018
90801	Assainissement Boran Sur Oise	139 357,34
90807	Assainissement divers communes du territoire	80 622,94
90808116	ASSAINISSEMENT ST GENEVIEVE-NOAILLES-NOVILLERS-MOR	152 479,41
90809	Opé. Asst Sivom- Hameau Messie à Mello	56 432,08
90810	Opé. Asst Sivom Cires Mello-Réhab CD 929 Le Tillet	42 082,50
9081112	Opé. Asst Sivom Cires-Centri. iStation Epuration	9 899,10
90812	Opé. Asst Sivom Cires-Conformité branch particulier	500,00
908132	Opération assainissement Bertheourt	84 776,20
908135	Opération assainissement Mesnil en Thelle n° 117	1 993 777,25
908136	Opération assainissement Noailles	2 563,14
90816	Opération assainissement Sainte Geneviève	3 693 477,23
90820	Opération asst Sivom ABBM	8 665,00
90821	Opération asst Sivom Cires Mello	1 200,00
90831	Opérations assainissement Mortefontaine en Thelle	6 805,73
90832	Opérations assainissement Ponchon	4 622,63
	TOTAL chapitre 23	6 277 250,55

2.3 L'ETAT DE LA DETTE

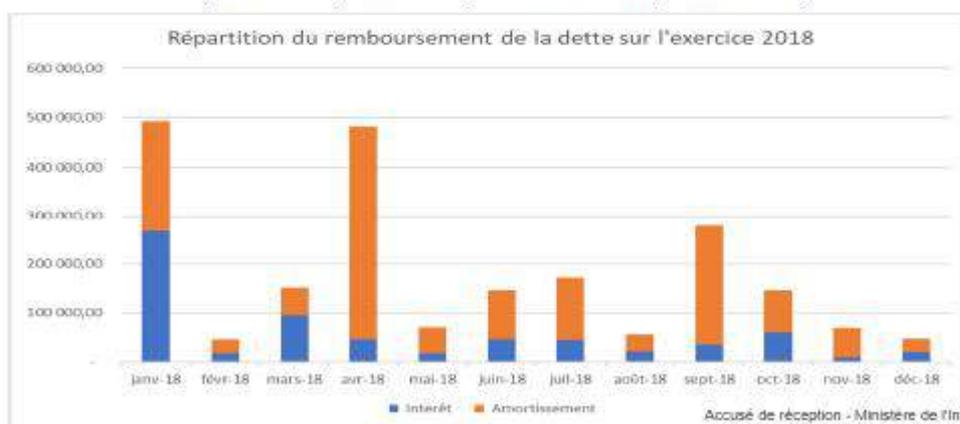
La dette du budget annexe assainissement collectif est composée de 59 contrats dont 32 avances remboursables et répartis 27 contrats bancaires auprès de 3 prêteurs.



La dette au 31 décembre 2018 du budget annexe assainissement collectif représente 23 158 279,74 €.

Le remboursement des annuités de la dette (Capital + Intérêts) est très fluctuant au cours d'une année :

Période	Interêt	Amortissement	Annuité
janv-18	267 425,25	223 780,37	491 205,62
févr-18	17 226,42	27 893,90	45 120,32
mars-18	94 529,58	57 475,72	152 005,30
avr-18	45 832,17	433 486,33	479 318,50
mai-18	17 145,29	53 848,83	70 994,12
juin-18	45 189,77	100 663,89	145 853,66
juil-18	44 393,41	127 841,10	172 234,51
août-18	21 807,46	34 053,77	55 861,23
sept-18	36 094,14	243 452,02	279 546,16
oct-18	59 967,21	85 613,04	145 580,25
nov-18	9 980,41	59 094,10	69 074,51
déc-18	20 362,71	27 545,36	47 908,07
Total	679 953,82	1 474 748,43	2 154 702,25



Rapport de présentation compte administratif 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-112B-D4

Accusé certifié exécutoire

16

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL (Y COMPRIS ANNEXE REOM)

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.1.3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL (Y COMPRIS ANNEXE REOM)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget principal dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 2 463 702,13 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 22 329 548,11 €
Cumul des mandats émis	- 23 195 788,57 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 1 597 461,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 102 310,14 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 2 841 475,38 €
- des mandats de l'exercice	- 3 624 333,12 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 566 393,99 €
• en dépenses	- 207 362,87 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	-321 516,48 €

- **CORRIGE** une erreur matérielle affectant le montant des restes à réaliser 2018 en section d'investissement (dépenses) qui sont réduits de 13 515,17 € et s'élèvent par conséquent à 207 362,87 € ;

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.1.3

- **AFFECTE** le résultat 2018 du budget principal, soit + **1 597 461,67 €**, de la manière suivante :
- à la couverture du besoin de financement en affectant **321 516,48 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068** ;
 - pour le solde de **1 275 945,19 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de – **680 547,60 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I13B-D1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

08/04/2019	ETAT DES RAR	1 / 2
------------	---------------------	-------

- présentation : chapitre - article - opération

Nomenclature	report voté
Dépense	207 362.87
Investissement	207 362.87
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	8 100.00
Art. - 2031 Frais d'études	6 522.00
Op. - 90033 AIRE DES GENS DU VOYAGE	6 522.00
Art. - 2051 Concessions et droits similaires	1 578.00
Op. - 90002 EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	1 578.00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	199 262.87
Art. - 21318 Autres bâtiments publics	4 705.24
Op. - 90017 BASSIN DE NATATION CHAMBLY	4 705.24
Art. - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des const	2 160.00
Op. - 90037 GARE DE CHAMBLY	2 160.00
Art. - 2152 Installations de voirie	166 477.78
Op. - 90030 DESENCLAVEMENT PLATEAU DU THELLE	62 009.86
Op. - 90032 ZONES D'ACTIVITES	104 467.92
Art. - 2182 Matériel de transport	19 582.22
Op. - 90002 EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	19 582.22
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	1 180.20
Op. - 90002 EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	1 180.20
Art. - 2188 Autres immobilisations corporelles	5 157.43
Op. - 90017 BASSIN DE NATATION CHAMBLY	3 593.16
Op. - 90037 GARE DE CHAMBLY	1 564.27



Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services

Véronique CANDOTTI

Le Comptable du Trésor

Michel ROSSEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL (Y COMPRIS BUDGET ANNEXE REOM)

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.1.4

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL (Y COMPRIS BUDGET ANNEXE REOM)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **PROCEDE** aux ajustements de crédit décrits ci-après, nécessaires au niveau des deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

- **Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté** **13 366,63 €**

La suppression de deux inscriptions de dépenses d'investissement reportées ainsi qu'une erreur matérielle dans le report des recettes d'investissement de 0,02 € engendre un excédent de fonctionnement reporté augmenté de 13 366,63 €.

DEPENSES

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** **13 366,63 €**

Le virement à la section d'investissement est augmenté à due concurrence, soit 13 366,63 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES **- 3 515,00 €**

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** **13 366,63 €**

Le virement à la section d'investissement est augmenté de 13 366,63 €

- **Chapitre 10 (compte 1068) : Dotations, fonds divers et réserves** **- 13 515,02 €**

La couverture du besoin de financement doit être diminuée de 13 515,02 € compte tenu de la diminution des dépenses d'investissement reportées et d'une erreur matérielle au niveau des recettes d'investissement reportés à hauteur de 0,02 €.

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées** - 3 366,61 €

L'emprunt d'équilibre est diminué de 3 366,61 € ramenant ainsi le volume global d'emprunt à 640 384,09 € (pour rappel 643 750,70 € au BP 2019) pour l'exercice 2019.

DEPENSES - 3 515 €

- **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf le 204)** - 10 715,17 €
- **Chapitre 23 : Immobilisations en cours** - 2 800,00 €

L'opération 90030 « Désenclavement plateau du Thelle » ne nécessite pas le report des dépenses liées à des frais d'études et de construction, respectivement pour 10 715,17 € et 2 800,00 €.

- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles** 10 000,00 €

L'opération 90037 « GARE DE CHAMBLY » nécessite l'inscription budgétaire de 10 000,00 € afin de permettre la mise en place d'un nouveau système de vidéoprotection avec enregistreur.

- **Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté** 0,17 €

L'affectation définitive du résultat 2018 nécessite l'inscription complémentaire de 0,17 € sur ce chapitre.

➤ **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget principal dans les conditions décrites **en annexe**.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I14B-D3

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

ANNEXE

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	BP 2019	DM1	BP 2019 + DM1	Chapitre	BP 2019	DM1	BP 2019 + DM1
Réel	21 367 107,47		21 367 107,47	Réel	21 983 641,39		21 983 641,39
011	6 078 748,84		6 078 748,84	013	60 000,00		60 000,00
012	2 495 000,00		2 495 000,00	70	483 815,00		483 815,00
014	6 924 327,00		6 924 327,00	73	18 439 039,00		18 439 039,00
022	-		-	74	2 930 787,39		2 930 787,39
65	5 357 904,00		5 357 904,00	75	-		-
66	331 187,63		331 187,63	76	-		-
67	151 940,00		151 940,00	77	70 000,00		70 000,00
68	28 000,00		28 000,00				
Ordre	2 745 913,48	13 366,63	2 759 280,11	Ordre	2 129 379,56	13 366,63	2 142 746,19
023	1 275 925,48	13 366,63	1 289 292,11	002	1 262 578,56	13 366,63	1 275 945,19
042	1 469 988,00		1 469 988,00	042	866 801,00		866 801,00
Total	24 113 020,95	13 366,63	24 126 387,58	Total	24 113 020,95	13 366,63	24 126 387,58
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	BP 2019	DM1	BP 2019 + DM1	Chapitre	BP 2019	DM1	BP 2019 + DM1
Réel	3 049 741,24	- 13 515,17	3 036 226,07	Réel	1 851 176,19	-26 881,63	1 824 294,56
020	9 613,20	-	9 613,20	024	-		-
16	846 800,00		846 800,00	10	749 252,34	-13 515,02	735 737,32
20	88 815,17	- 10 715,17	78 100,00	13	458 173,15		458 173,15
204	567 950,00		567 950,00	16	643 750,70	-13 366,61	630 384,09
21	1 285 762,87		1 285 762,87	204	-		-
23	250 800,00	- 2 800,00	248 000,00	21	-		-
Ordre	1 547 348,43	0,17	1 547 348,60	Ordre	2 745 913,48	13 366,63	2 759 280,11
001	680 547,43	0,17	680 547,60	001	-		-
040	866 801,00		866 801,00	021	1 275 925,48	13 366,63	1 289 292,11
				024	-		-
				040	1 469 988,00		1 469 988,00
Total	4 597 089,67	- 13 515,00	4 583 574,67	Total	4 597 089,67	-13 515,00	4 583 574,67

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-114B-D#

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.1.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 49 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe assainissement collectif. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement collectif.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I211B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 34 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 44

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.1.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT.

Etaient présents :

MM. Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danièle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUTIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFORREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- Le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement collectif ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ROBERT, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement collectif établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net déficitaire de **2 538 710,11 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	11 105 516,14	10 030 682,53	- 1 074 833,61
Investissement : reprise du résultat 2017	338 594,51		- 338 594,51
Restes à réaliser Investissement 2018	11 398 080,13	6 610 167,00	- 4 787 913,13
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>22 842 190,78</i>	<i>16 640 849,53</i>	<i>- 6 201 341,25</i>
FONCTIONNEMENT	2 617 904,27	6 316 091,97	3 698 187,70
Fonctionnement : reprise du résultat 2017	- 0,18	-	0,18
Restes à réaliser fonctionnement 2018	35 556,74	-	- 35 556,74
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>2 653 460,83</i>	<i>6 316 091,97</i>	<i>3 662 631,14</i>
Résultats définitifs	25 495 651,61	22 956 941,50	- 2 538 710,11

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I212B-1E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

RAPPORT DE PRÉSENTATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

PREAMBULE

Le vote du compte administratif 2018 termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Pour rappel, ce dernier a été précédé par un débat d'orientation budgétaire le 26 mars 2018 suivi du vote des budgets primitifs le 13 avril 2018 et des décisions modificatives afférentes les 31 mai, 18 septembre, 11 octobre, 26 novembre et 20 décembre 2018.

Les documents budgétaires « réglementaires », remis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M49. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du document budgétaire.

S'agissant de ces documents réglementaires, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313- 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place à l'accueil de la Communauté de Communes,
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse contact@thelloise.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

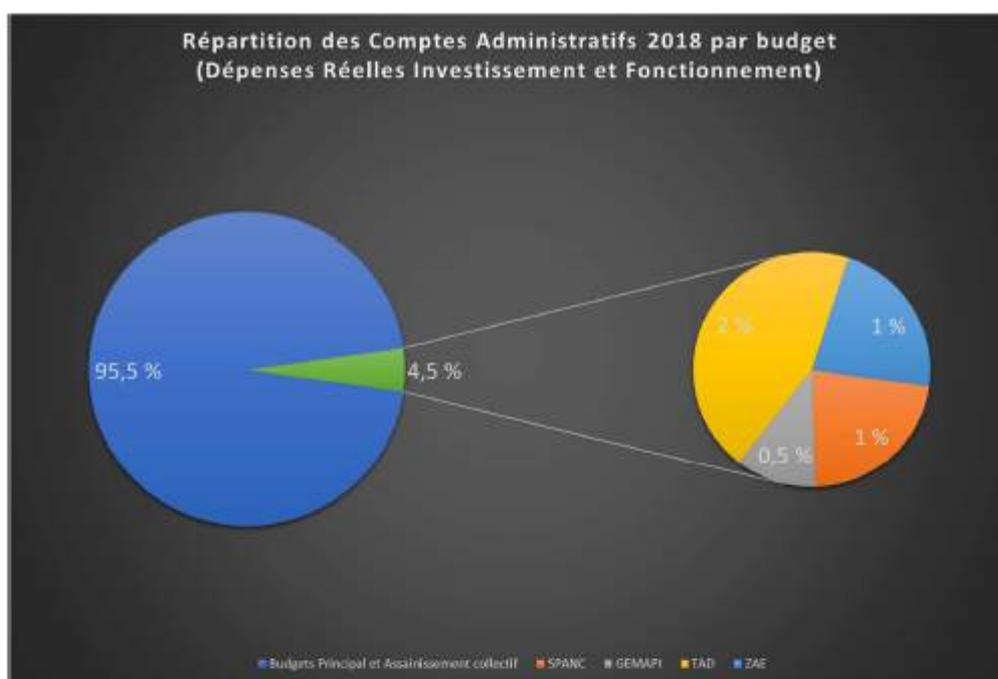
Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents réglementaires sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

1 LE BUDGET PRINCIPAL	4
1.1 LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL	4
1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.2.1 Les recettes de fonctionnement	4
1.2.2 Les dépenses de fonctionnement	6
1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
1.3.1 Les recettes d'investissement.....	9
1.3.2 Les dépenses d'investissement.....	9
1.4 L'ETAT DE LA DETTE	11
1.5 LES EPARGNES	12
2 LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	13
2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13
2.1.1 Les recettes de fonctionnement	13
2.1.2 Les dépenses de fonctionnement	14
2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
2.2.1 Les recettes d'investissement.....	14
2.2.2 Les dépenses d'investissement.....	15
2.3 L'ETAT DE LA DETTE	15

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations des comptes administratifs 2018. Toutefois, les éléments ci-après concerneront uniquement le budget principal (y compris l'ex budget annexe REOM) et le budget assainissement collectif, représentant 96 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Budgets	Dépenses Réelles de Fonctionnement	Dépenses Réelles d'Investissement	TOTAL
Budget Principal	20 786 978,20	1 878 473,65	22 665 451,85
Budget Assainissement Collectif	1 351 517,30	9 398 498,02	10 750 015,32
SPANC	43 576,99	0,00	43 576,99
GEMAPI	78 648,20	0,00	78 648,20
TAD	876 744,75	0,00	876 744,75
ZAE	249 692,38	62 007,32	311 699,70
TOTAL	23 387 157,82	11 338 978,99	34 726 136,81



1 LE BUDGET PRINCIPAL (y compris l'ex-budget annexe REOM)

1.1 LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultat au 31/12/2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	2 463 702,13	- 866 240,46	1 597 461,67	48 468,55	1 548 993,12
Investissement	102 310,14	- 782 857,74	- 680 547,60	359 031,12	- 321 516,48
TOTAL	2 566 012,27	- 1 649 098,20	916 914,07	407 499,67	1 227 476,64

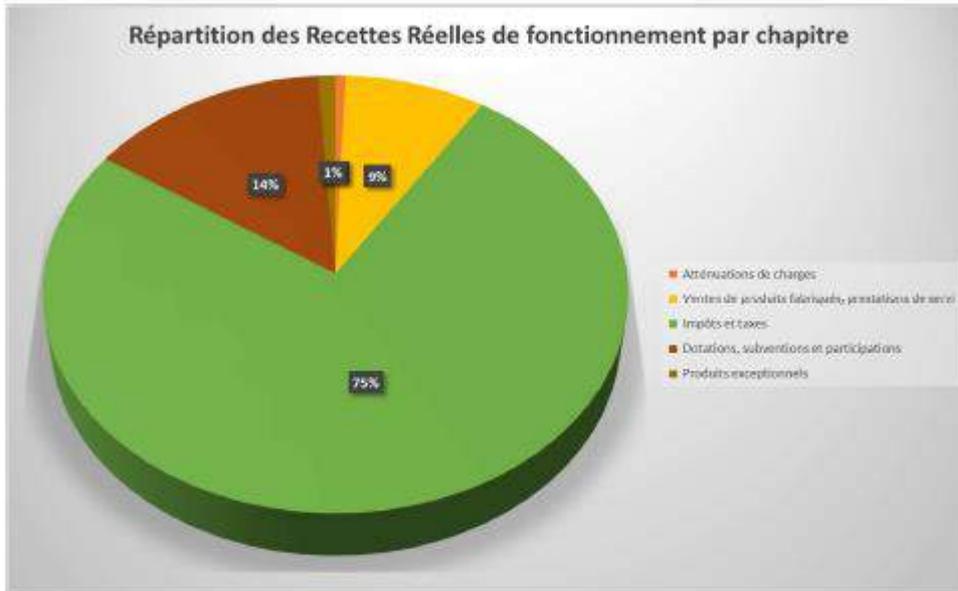
Le résultat cumulé de l'exercice 2018 s'établit à + 1 227 476,64 €. Il a été repris de manière anticipé et provisoire lors du vote du Budget Primitif 2019 et fera l'objet d'un ajustement lors de la prochaine décision modificative.

1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
013	Atténuations de charges	86 900,00	123 932,24	142,61
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de serv	2 341 466,00	1 761 190,20	75,22
73	Impôts et taxes	15 364 893,00	15 487 951,00	100,80
74	Dotations, subventions et participations	3 205 186,00	2 989 869,52	93,28
75	Autres produits de gestion courante	650,00		0,00
76	Produits financiers	-		
77	Produits exceptionnels	160 750,00	221 145,48	137,57
	Réel	21 159 845,00	20 584 068,44	97,28
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 463 702,13		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 745 459,67	1 745 459,67	100,00
	Ordre	4 209 161,80	1 745 459,67	41,47
Total		25 369 006,80	22 329 548,11	88,02

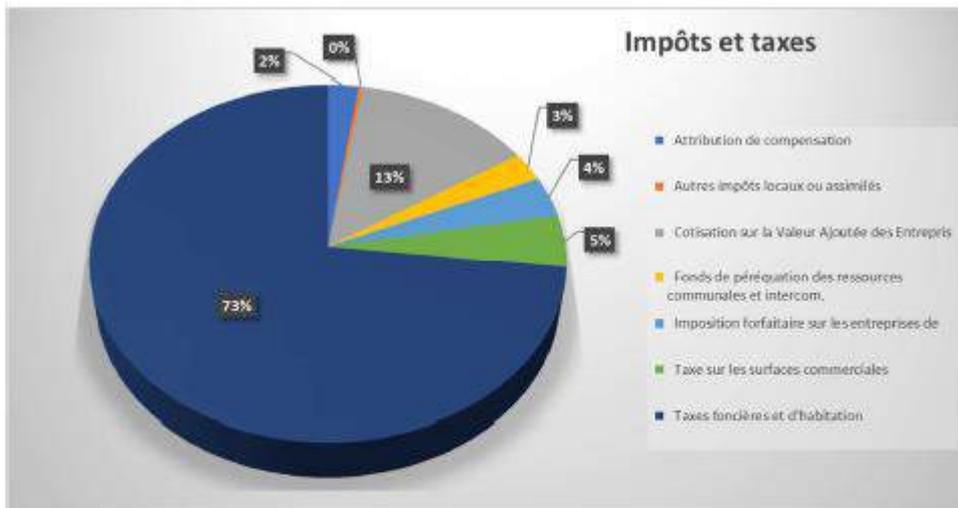
Les recettes réelles de fonctionnement (20,584 M€) ont été réalisées à 97,28 %, en baisse de 2 % par rapport à l'exercice 2017 (20,957 M€). La répartition des recettes réelles de fonctionnement par principaux chapitres se présente ainsi :



➤ **Chapitre 73 - « Impôts et taxes » (15 487 951,00 €)**

Ce chapitre représente 75 % des recettes réelles de fonctionnement perçues sur l'exercice 2018 et totalise 15,488 ME.

Les ressources fiscales de 2018 se ventilent par imposition comme suit :



Les taxes foncières et d'habitation représentent 73 % des recettes de ce chapitre, en augmentation de 85 345,00 € soit 0.76 % par rapport à l'exercice 2017.

Les autres produits de fiscalité directe restent assez stables. A noter toutefois la progression de plus de 6 % de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

➤ **Chapitre 74 - « Dotations, subventions et participations » (2 989 869,52 €)**

Il comptabilise notamment les principales dotations et compensations qui nous sont versées par l'Etat. Ce chapitre, en diminution de 8 % par rapport à 2017 représente 15 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette diminution s'explique par les moindres recettes versées par la CAF (609 013 € en 2017 contre 366 032 € en 2018) du fait de la restitution de la compétence jeunesse à compter du 6 juillet 2018.

➤ **Chapitre 70 - « Produits des services » (1 761 190,20 €)**

Ce chapitre représentant moins de 9 % des recettes réelles de fonctionnement est en baisse très significative, de plus de 22 % (- 511 857,72 € entre l'exercice 2017 et 2018), uniquement due à la restitution de la compétence jeunesse à compter du 6 juillet 2018.

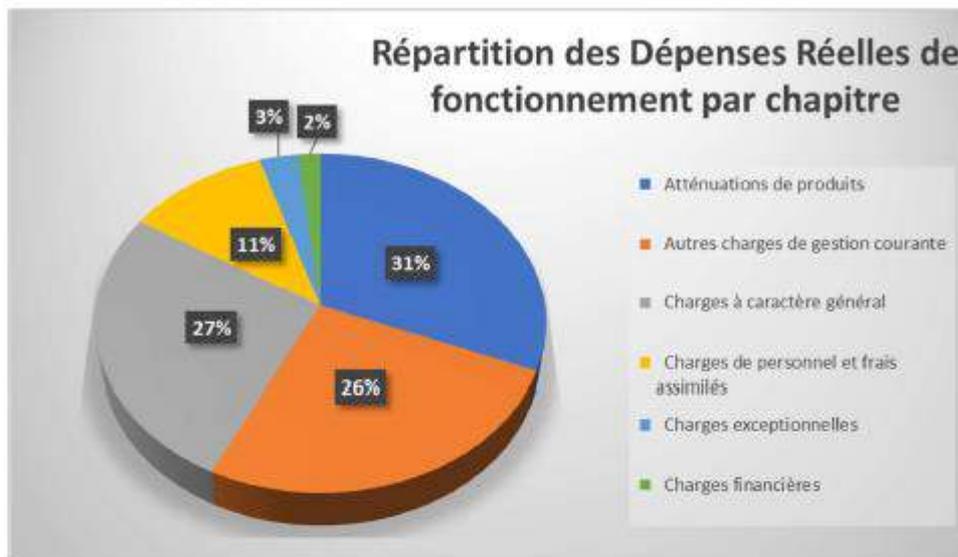
Outre les recettes réelles de fonctionnement, il est important de souligner l'importance du **chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section »**. Ce chapitre représentait 175 995,79 € lors de l'exercice 2017.

Ces opérations trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement et concernent les reprises de subventions pour un montant de 1 745 459,67 € en 2018. Elles consistent en l'intégration au compte de résultat des subventions d'investissement perçues et sont donc liées directement à la durée d'amortissement des biens qui leurs sont rattachés.

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
011	Charges à caractère général	5 959 639,90	5 534 839,32	92,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 739 400,00	2 337 807,38	85,34
014	Atténuations de produits	6 471 181,50	6 470 432,72	99,99
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	74 862,82		
65	Autres charges de gestion courante	5 639 785,00	5 447 831,05	96,60
66	Charges financières	449 220,00	360 819,84	80,32
67	Charges exceptionnelles	642 130,00	635 247,89	98,93
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	-		
	Reel	21 976 219,22	20 786 978,20	94,59
023	Virement à la section d'investissement	875 747,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 517 040,58	2 408 810,37	95,70
	Ordre	3 392 787,58	2 408 810,37	71,00
Total général		25 369 006,80	23 195 788,57	91,43

Les dépenses réelles de fonctionnement (20,786 M€) ont été réalisées à 94,59 %, en baisse de 1 % par rapport à l'exercice 2017 (20,969 M€). La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par principaux chapitres se présente ainsi :



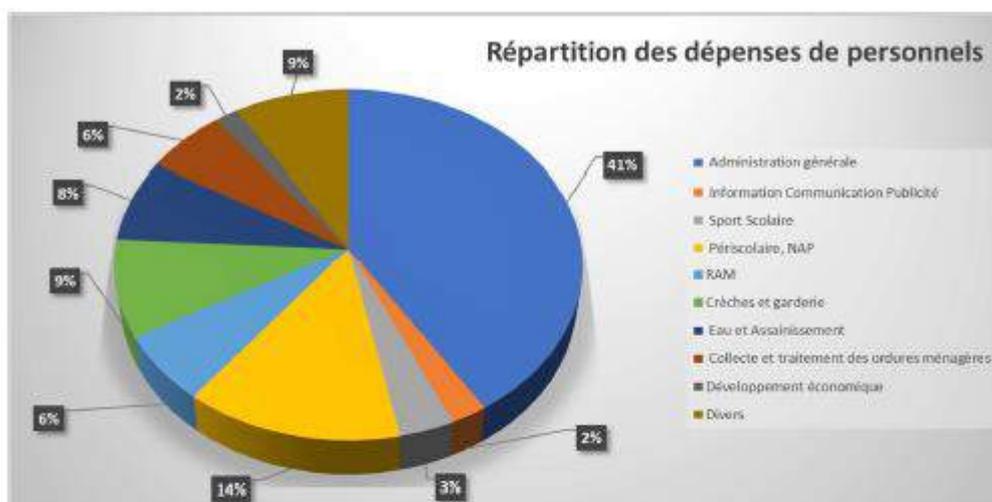
➤ **Chapitre 11 - « Charges à caractère général » (5 534 839,32 €)**

Le chapitre 011, réalisé à hauteur de 92,87 %, couvre notamment :

- Les achats de stocks : **comptes 60** (118 531,75 €), à travers
 - Les fluides (eaux/gaz/électricité) : 52 548,13 € ;
 - Les fournitures de petits équipements : 17 496,94 € ;
 - Les fournitures administratives : 24 594,85 €
- Les services extérieurs : **comptes 61** (4 835 928,36 €), à travers
 - Les prestations de services (4 464 841,73 €) représentent les crédits les plus importants du chapitre puisqu'ils concernent, pour 80%, les prestations de services liées aux déchets ménagers.
 - Les dépenses d'entretien, de maintenance et de réparation des équipements, des bâtiments (extérieurs et intérieurs) et des voiries se sont élevées à 185 096,32 € au titre de l'exercice 2018.
 - Les études et recherches, d'un montant de 63 370,60 €, ont concernés la mise en place des nouvelles consignes de tri, la voirie et le développement économique.
- Les autres services extérieurs : **comptes 62** (566 299,69 €), couvrent essentiellement :

- Le transport collectif à hauteur de 68 278,56 €
- Les frais de télécommunications et d'affranchissement pour 53 037,66 €
- Les Concours divers (cotisations...) pour 160 066,69 € dont notamment les conventions de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise ainsi que les cotisations auprès des missions locales

➤ **Chapitre 12 - « Charges de personnel et frais assimilés » (2 337 807,38 €)**



➤ **Chapitre 14 - « Atténuations de produits » (6 470 432,72 €)**

Ce chapitre a été réalisé à 99,99 %, en baisse de 1 % par rapport à l'exercice 2017 (6,521 M€) et concerne :

- Les attributions de compensation positives pour un total de 5 785 149,61 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 685 283,11 €.

➤ **Chapitre 65 - « Autres charges de gestion courante » (5 447 831,05 €)**

Ce chapitre atteint 96,60 % de consommation en 2018, en augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent (+ 517 100,61 €).

Le chapitre 65 est composé principalement :

- De la contribution au SMDO à hauteur de 3 372 570,82 €,
- De la contribution au SDIS à hauteur de 1 757 631,00 €.

Ces deux contributions sont en augmentation respectivement de 7 % et de 22 % par rapport à l'exercice 2017

- Des indemnités versées aux élus 223 013,02 €

➤ **Chapitre 66 et 67 - « Charges financières » (360 819,84 €) et « Charges exceptionnelles » (635 247,89 €)**

- Chapitre 66 - charges financières. Ces charges concernent le paiement des intérêts échus des emprunts souscrits au budget principal ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE).
- Chapitre 67 – charges exceptionnelles. La dépense 2018 concerne principalement la subvention du budget principal au budget annexe transport à la demande pour un montant de 556 010,00 €.

1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.3.1 Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-		
10	Dotations, fonds divers et réserves	317 059,00	128 838,16	40,64
13	Subventions d'investissement	680 000,00	303 826,85	44,68
16	Emprunts et dettes assimilées	-		
204	Subventions d'équipement versées	-		
21	Immobilisations corporelles	-		
	Réel	997 059,00	432 665,01	43,39
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	102 310,14		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	875 747,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 517 040,58	2 408 810,37	95,70
	Ordre	3 495 097,72	2 408 810,37	68,92
Total		4 492 156,72	2 841 475,38	63,25

➤ **Chapitre 10 - « Dotations, fonds divers et réserves » (128 838,16 €)**

Le chapitre 10 est constitué par le montant perçu au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le faible taux de réalisation 2018 s'explique principalement par les décalages de versements effectifs des fonds par rapport aux dépôts des déclarations correspondantes.

Une réforme actuelle visant à automatiser la gestion du FCTVA devrait mettre fin à la gestion manuelle entre les collectivités et les préfetures ce qui permettrait de réduire les lourdeurs de gestion et d'optimiser les délais de versements du FCTVA.

➤ **Chapitre 13 - « Subventions d'investissement » (303 826,85 €)**

La totalité de la recette de ce chapitre correspond à la subvention reçue du Conseil départemental au titre de l'opération du barreau RD1001/RD49.

1.3.2 Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
020	Dépenses imprévues	625,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-		
16	Emprunts et dettes assimilées	825 747,00	825 746,63	100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	179 700,91	30 707,23	17,09
204	Subventions d'équipement versées	-		
21	Immobilisations corporelles	1 481 333,50	1 022 419,59	69,02
23	Immobilisations en cours	253 000,00		0,00
	Réel	2 740 406,41	1 878 873,45	68,56
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	-		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 745 459,67	1 745 459,67	100,00
	Ordre	1 745 459,67	1 745 459,67	100,00
Total général		4 485 866,08	3 624 333,12	80,79

➤ **Chapitre 16 - « Emprunts et dettes assimilées » (825 746,63 €)**

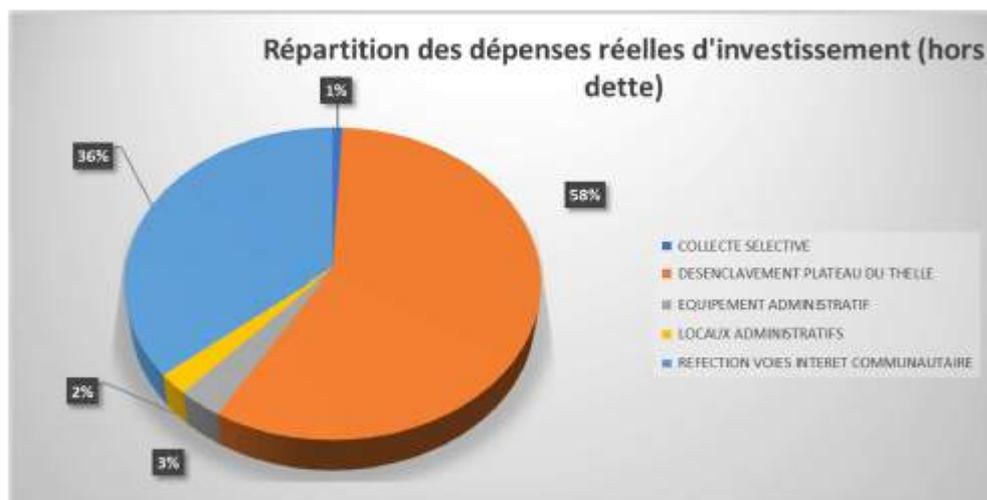
Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits au budget principal.

➤ **Chapitre 20 - « Immobilisations incorporelles (sauf le 204) » (30 707,23€)**

Ce chapitre a été réalisé à hauteur de 17,09 % en raison notamment de l'état d'avancement de l'opération « aire d'accueil des gens du voyage », du décalage des études concernant la gare de Saint Sulpice et de celles concernant les ZAE.

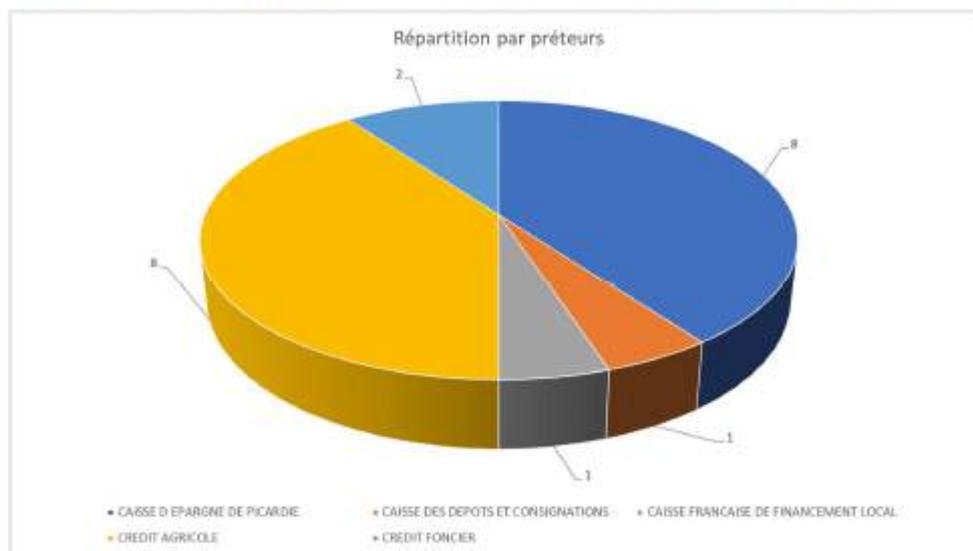
➤ **Chapitre 21 - « Immobilisations corporelles » (1 022 419,59 €)**

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 sont réparties de la manière suivante avec un taux de réalisation de près de 70 % :



1.4 L'ETAT DE LA DETTE

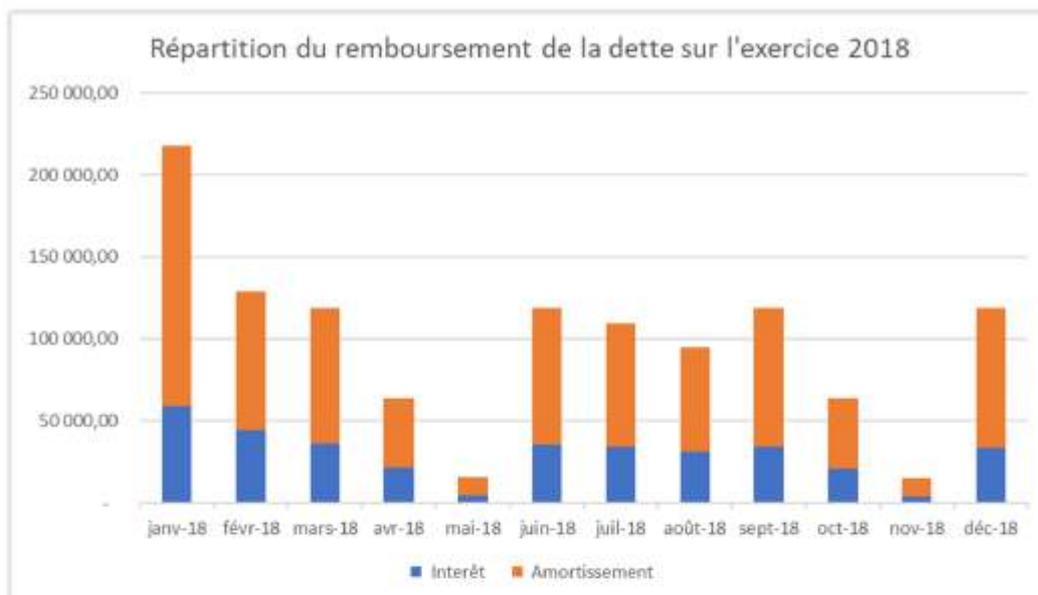
La dette du budget principal est composée de 20 contrats répartis auprès de 5 prêteurs.



La dette au 31 décembre 2018 du budget principal représente 14 201 489,44 €

Le remboursement des annuités de la dette (Capital + Intérêts) est très fluctuant au cours d'une année :

Période	Interêt	Amortissem	Annuité
janv-18	59 636,71	158 040,37	217 677,08
févr-18	44 261,03	84 688,40	128 949,43
mars-18	35 958,91	82 987,17	118 946,08
avr-18	21 727,19	42 424,33	64 151,52
mai-18	4 369,16	11 416,67	15 785,83
juin-18	35 286,61	83 659,47	118 946,08
juil-18	34 328,24	75 205,76	109 534,00
août-18	31 434,52	63 730,31	95 164,83
sept-18	34 608,12	84 337,96	118 946,08
oct-18	21 120,03	42 816,82	63 936,85
nov-18	4 165,94	11 416,67	15 582,61
déc-18	33 923,38	85 022,70	118 946,08
Total	360 819,84	825 746,63	1 186 566,47



1.5 LES EPARGNES ¹

Indicateur de gestion majeur dans l'analyse financière de la collectivité, le niveau d'épargne de traduit une situation financière qui par son autofinancement ne constitue pas le principal levier dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de la collectivité, notamment la mise en œuvre de son programme d'investissement.

En effet, l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également épargne nette, sert à financer les dépenses d'équipement de la Communauté de communes par des ressources propres.

Compte Administratif	2016	2017	2018
Recettes Réelles de Fonctionnement	16 197 136,22	19 629 456,57	20 362 942,96
Dépenses Réelles de Fonctionnement	15 267 870,45	18 989 177,45	19 790 910,47
Epargne de Gestion	929 265,77	640 279,12	572 032,49
Intérêts de la dette	266 366,39	243 054,88	360 819,84
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	-349 684,13	-303 054,88	-414 102,41
Epargne Brute	313 215,25	94 169,36	-202 889,76
Amortissement du capital de la dette	551 415,64	662 249,33	825 746,63
Epargne Nette	-238 200,39	-568 079,97	-1 028 636,39

¹ **Epargne de gestion** : correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) et les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles).
Epargne brute : correspond au solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.
Epargne nette : correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres

Rappelons que lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (construction d'un équipement, achat de terrains, de matériel...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions qui couvriront une partie de la dépense ;
- et/ou en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies de gestion ou en augmentant les recettes ;
- et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement à financer.

2 LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultat au 31/12/2018 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	- 0,18	3 698 187,52	3 698 187,34	- 35 556,74	3 662 630,60
Investissement	- 338 594,51	- 1 074 833,61	- 1 413 428,12	- 4 787 913,13	- 6 201 341,25
TOTAL	- 338 594,69	2 623 353,91	2 284 759,22	- 4 823 469,87	- 2 538 710,65

Le résultat cumulé de l'exercice 2018 s'établit à – 2 503 153,91 €. Il a été repris de manière anticipé et provisoire lors du vote du Budget Primitif 2019 et fera l'objet d'un ajustement lors de la prochaine décision modificative.

2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
013	Atténuations de charges			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de serv	2 638 000,00	2 666 776,75	101,17
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	100 000,00	231 726,01	231,73
75	Autres produits de gestion courante	462 000,00	0,89	0,00
76	Produits financiers	-		
77	Produits exceptionnels	2 812 248,32	2 712 248,32	96,44
	Réel	6 010 248,32	5 610 751,97	93,35
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	705 340,00	705 340,00	100,00
	Ordre	7 05 340,00	7 05 340,00	100,00
Total général		6 715 588,32	6 316 091,97	94,05

Les recettes réelles de fonctionnement (5,610 M€) ont été réalisées à 94,05 %, se répartissant principalement entre la redevance assainissement (chapitre 70) et les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondants aux excédents des budgets récupérés des différents syndicats d'assainissement ou des communes.

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
011	Charges à caractère général	538 000,00	360 268,98	66,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	140 000,00	125 705,64	89,79
014	Atténuations de produits			
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			
65	Autres charges de gestion courante	170 100,00		0,00
66	Charges financières	755 874,00	679 953,82	89,96
67	Charges exceptionnelles	286 088,86	185 588,86	64,87
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	-		
	Réel	1 890 062,86	1 351 517,30	71,51
023	Virement à la section d'investissement	3 125 525,46		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00	1 266 386,97	74,49
	Ordre	4 825 525,46	1 266 386,97	26,24
Total général		6 715 588,32	2 617 904,27	38,98

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif sont réparties entre 4 chapitres.

Le chapitre 11 « charges à caractère général » couvre principalement pour l'exercice 2018 les frais d'annonces et insertions pour 15 720,14 €, les études et recherches (dont le schéma directeur d'assainissement) pour 25 012,96 € et les travaux d'entretiens des réseaux d'assainissement pour 300 617,92 €.

Le chapitre 012 et 16 correspondent respectivement au frais de personnels et au remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 « Autres charges exceptionnelles » correspond aux déficits des budgets récupérés des différentes syndicats d'assainissement ou des communes.

2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-		
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 464 317,92	3 500 447,75	101,04
13	Subventions d'investissement	7 088 086,00	645 213,00	9,10
16	Emprunts et dettes assimilées	8 881 691,37	2 836 972,00	31,94
27	Autres immobilisations financières	2 474 628,00	708 531,69	28,63
45	Opérations pour compte de tiers	183 245,00	71 453,00	38,99
	Réel	22 091 967,29	7 762 617,44	35,14
021	Virement de la section de fonctionnement	3 125 525,46		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 700 000,00	1 266 386,97	74,49
041	Opérations patrimoniales	2 472 728,00	1 001 678,12	40,51
	Ordre	7 298 251,46	2 268 065,09	31,06
Total général		29 390 218,75	10 030 682,53	34,13

Le chapitre 10 et plus exactement le compte 1068 recouvre à la fois le besoin de financement du budget annexe assainissement collectif créé en 2017 mais aussi ceux issus de l'intégration des budgets récupérés des différentes syndicats d'assainissement ou des communes.

Le chapitre 13 a été réalisé à hauteur de 9,10 % avec 26 720 € de subventions du Conseil départemental et 618 493 € de l'Agence de l'eau.

Un emprunt bancaire classique de 1 800 000 € et des avances remboursables d'un montant total de 1 036 972 € composent le chapitre 16 au titre de l'exercice 2018.

Le chapitre 27, correspondant aux créances résultant du transfert des droits à déduction de T.V.A. de la collectivité sur les immobilisations des services affermés ou concédés, a été réalisé à hauteur de 28,63 % pour un montant perçu de 708 531,69 €.

2.2.2 Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
10	Dotations, fonds divers et réserves	544 359,04	544 359,04	100,00
13	Subventions d'investissement	1 036 972,00	1 036 972,00	100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 645 000,00	1 474 748,43	89,65
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	1 957 872,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	42 700,00		0,00
23	Immobilisations en cours	20 367 875,20	6 277 250,55	30,82
45	Opérations pour compte de tiers	153 245,00	65 168,00	42,53
Réel		25 747 823,24	9 398 498,02	36,50
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	338 594,51		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	705 340,00	705 340,00	100,00
041	Opérations patrimoniales	2 472 726,00	1 001 678,12	40,51
Ordre		3 516 660,51	1 707 018,12	48,54
Total général		29 264 483,75	11 105 516,14	37,95

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » est exclusivement dédié aux recettes de l'agence de l'eau, le chapitre 16 couvrant à la fois le remboursement du capital des emprunts classiques pour 1 064 976,99 € et à la fois celui des avances remboursables pour 409 771,44 €.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » a été réalisé à hauteur de 30,82 % selon le détail des opérations suivantes :

Opérations		CA 2018
90801	Assainissement Boran Sur Oise	139 357,34
90807	Assainissement divers communes du territoire	80 622,94
90808116	ASSAINISSEMENT ST GENEVIEVE-NOAILLES-NOVILLERS-MOR	152 479,41
90809	Opé. Asst Sivom- Hameau Messie à Mello	56 432,08
90810	Opé. Asst Sivom Cires Mello-Réhab CD 929 Le Tillet	42 082,50
9081112	Opé. Asst Sivom Cires-Centri. iStation Epuration	9 889,10
90812	Opé. Asst Sivom Cires-Conformité branch particulier	500,00
908132	Opération assainissement Berthecourt	84 776,20
908135	Opération assainissement Mesnil en Thelle n° 117	1 993 777,25
908136	Opération assainissement Noailles	2 563,14
90816	Opération assainissement Sainte Geneviève	3 693 477,23
90820	Opération asst Sivom ABBM	8 665,00
90821	Opération asst Sivom Cires Mello	1 200,00
90831	Opérations assainissement Mortefontaine en Thelle	6 805,73
90832	Opérations assainissement Ponchon	4 622,63
TOTAL chapitre 23		6 277 250,55

2.3 L'ETAT DE LA DETTE

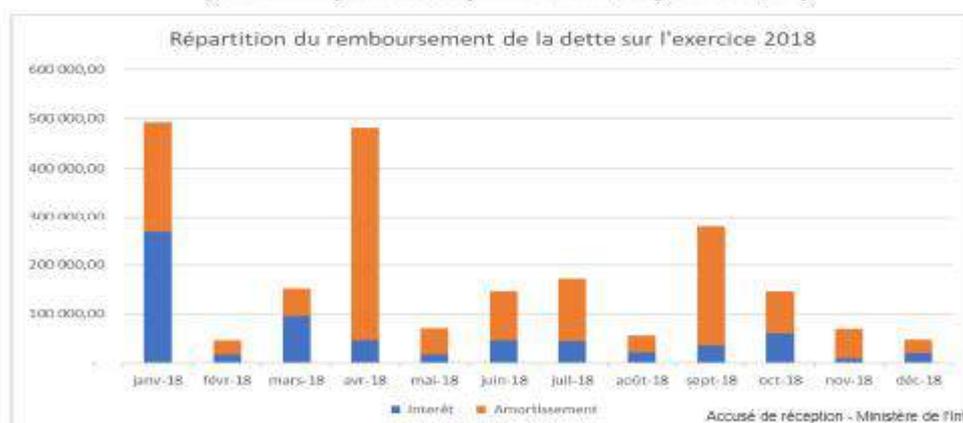
La dette du budget annexe assainissement collectif est composée de 59 contrats dont 32 avances remboursables et répartis 27 contrats bancaires auprès de 3 prêteurs.



La dette au 31 décembre 2018 du budget annexe assainissement collectif représente 23 158 279,74 €.

Le remboursement des annuités de la dette (Capital + Intérêts) est très fluctuant au cours d'une année :

Période	Interêt	Amortissement	Annuité
janv-18	267 425,25	223 780,37	491 205,62
févr-18	17 226,42	27 893,90	45 120,32
mars-18	94 529,58	57 475,72	152 005,30
avr-18	45 832,17	433 486,33	479 318,50
mai-18	17 145,29	53 848,83	70 994,12
juin-18	45 189,77	100 663,89	145 853,66
juil-18	44 393,41	127 841,10	172 234,51
août-18	21 807,46	34 053,77	55 861,23
sept-18	36 094,14	243 452,02	279 546,16
oct-18	59 967,21	85 613,04	145 580,25
nov-18	9 980,41	59 094,10	69 074,51
déc-18	20 362,71	27 545,36	47 908,07
Total	679 953,82	1 474 748,43	2 154 702,25



Rapport de présentation compte administratif 2018

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050-200057973-20190517-170519-DC-1212B-DE

Accusé certifié exécutoire

16

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.1.3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement collectif dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 0,18 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 6 316 091,97 €
Cumul des mandats émis	- 2 617 904,27 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 3 698 187,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 338 594,51 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 10 030 682,53 €
- des mandats de l'exercice	- 11 105 516,14 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 6 610 167,00 €
• en dépenses	- 11 398 080,13 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	-6 201 341,25 €

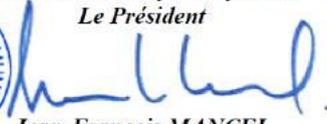
- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2018 du budget annexe assainissement collectif à hauteur de **+ 3 698 187,52 €** à la couverture du besoin de financement en affectant la totalité en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068** ;
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **- 1 413 428,12 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 ;
- **DIT** que l'ajustement des crédits du budget 2019 sera réalisé lors de la DM n°1 de 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
060-200067973-20190517-170519-DC-I213B-1E

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Jean-François MANCEL

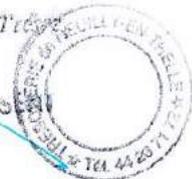


08/04/2019	ETAT DES RAR	1 / 1
------------	---------------------	-------

- présentation - chapitre - article - opération - analytique

Nomenclature	report voté
Dépense	11 398 080.13
Investissement	11 398 080.13
Ch. - 23 Immobilisations en cours	11 310 003.13
Art. - 2315 Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	11 310 003.13
Op. - 90801 Opération assainissement Sainte Geneviève	33 888.84
C.a. - 501 ASST SAINTE GENEVIEVE Lotissement Blanc	33 888.84
Op. - 90807 Opérations assainissement Ponchon	72 000.00
C.a. - 507 Assainissement Ponchon	72 000.00
Op. - 908131 Opé. Asst Sivom- Hameau Messie à Mello	200 000.00
C.a. - 513 SIVOM	200 000.00
Op. - 908132 Opé Asst Sivom-Trait H25 Poste refoulement	11 000.00
C.a. - 513 SIVOM	11 000.00
Op. - 908133 Opé Asst Sivom Cires Mello-Réhab CD 929 Le Tillet	36 467.50
C.a. - 513 SIVOM	36 467.50
Op. - 908135 Opé Asst Sivom Cires-Centri.iStation Epuraton	18 000.00
C.a. - 513 SIVOM	18 000.00
Op. - 90816 Opération assainissement SIAE	39 000.00
C.a. - HCA Hors compte analytque	39 000.00
Op. - 90817 Opération asst Sivom ABBM	1 160 390.74
C.a. - 517 ANGY	1 160 390.74
Op. - 90820 Assainissement Boran Sur Oise	12 000.00
C.a. - 518 ASSAINISSEMENT BORAN	12 000.00
Op. - 90821 Assainissement SITTEU	6 079.46
C.a. - 521 SITTEU	6 079.46
Op. - 90831 ASSAINISSEMENT ST GENEVIEVE-NOAILLES-NOVILLERS-MOR	9 721 376.59
C.a. - 512 Assaissement Morefontaine en Thelle	309 582.22
C.a. - 515 Asst Novillers les Cailloux	2 566 534.69
C.a. - HCA Hors compte analytque	6 785 259.68
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	88 077.00
Art. - 4581 Dépenses (à subdiviser par opération)	88 077.00
Op. - OPFI Opération financière	88 077.00
C.a. - HCA Hors compte analytque	88 077.00

Le C. membre du Trésor



Pour le Président et par délégation,
 Le directeur général des services

Véronique CANDOTTI


08/04/2019	ETAT DES RAR	1 / 1
------------	---------------------	-------

- présentation : chapitre - article - opération - analytique

Nomenclature	report voté
Recette	6 610 167,00
Investissement	6 610 167,00
Ch. - 13 Subventions d'investissement	4 843 311,00
Art. - 13111 Agence de l'eau	3 356 141,00
Op. - 90807 Opérations assainissement Ponchon	72 912,00
C.a. - 507 Assainissement Ponchon	72 912,00
Op. - 908131 Opé. Asst Sivom- Hameau Messie à Mello	13 086,00
C.a. - 513 SIVOM	13 086,00
Op. - 90814 Opération assainissement Saint Félix	7 427,00
C.a. - 514 Asst Saint Félix	7 427,00
Op. - 90817 Opération asst Sivom ABBM	170 608,00
C.a. - 517 ANGY	170 608,00
Op. - 90831 ASSAINISSEMENT ST GENEVIEVE-NOAILLES-NOVILLERS-MOR	3 092 108,00
C.a. - 501 ASST SAINTE GENEVIEVE Lotissement Blanc	170 992,00
C.a. - HCA Hors compte analytique	2 921 116,00
Art. - 1313 Départements	1 487 170,00
Op. - 90801 Opération assainissement Sainte Geneviève	99 110,00
C.a. - 501 ASST SAINTE GENEVIEVE Lotissement Blanc	99 110,00
Op. - 90809 Opération assainissement Noailles	19 100,00
C.a. - 509 Assainissement Noailles	19 100,00
Op. - 90817 Opération asst Sivom ABBM	102 240,00
C.a. - 517 ANGY	102 240,00
Op. - 90831 ASSAINISSEMENT ST GENEVIEVE-NOAILLES-NOVILLERS-MOR	1 266 720,00
C.a. - 501 ASST SAINTE GENEVIEVE Lotissement Blanc	387 800,00
C.a. - 509 Assainissement Noailles	88 200,00
C.a. - 512 Assainissement Mortefontaine en Thelle	471 270,00
C.a. - 515 Asst Novillers les Cailloux	319 450,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	1 631 379,00
Art. - 1681 Autres emprunts	1 631 379,00
Op. - OPFI Opération financière	1 631 379,00
C.a. - HCA Hors compte analytique	1 631 379,00
Ch. - 27 Autres immobilisations financières	47 420,00
Op. - OPFI immobilisations financières	47 420,00
C.a. - HCA Hors compte analytique	47 420,00
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	88 077,00
Art. - 4582 Recettes (à subdiviser par opération)	88 077,00
Op. - OPNI Opération non individualisée	88 077,00
C.a. - HCA Hors compte analytique	88 077,00

060-200067973-20190517-170519-DC-I213B-DE

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 23/05/2019
 Affichage : 23/05/2019
 Pour l'autorité de l'Etat : **COSSIN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Thelloise
 Pour le Président et par délégation,
 Le directeur général des services
Véronique CANDOTTI

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) – BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.1.4

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.1.4

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M49 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la modification des autorisations de programme à hauteur de - 251 736,50 € ;
- **AGREE** la nouvelle couverture en crédits de paiement en 2019 et 2020 de ces autorisations de programme révisées telles qu'indiquées dans le tableau **ci-annexé**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Jean-François MANCEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I214B-E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

DECISION MODIFICATIVE
AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Annexe

N° OPERATION	MILLESIME	AP			CP			
		AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT INITIAL	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT PREVISIONNEL	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020	
90801 SAINTE GENEVIEVE	2016	4 578 533,00 €	0,00 €	4 578 533,00 €	3 694 844,16 €	883 688,84 €	0,00 €	
90807 PONCHON	2016	210 944,89 €	0,00 €	210 944,89 €	138 944,89 €	72 000,00 €	0,00 €	
90808117 MESNIL	2017	2 295 078,00 €	-235 102,08 €	2 059 975,92 €	2 059 975,92 €	0,00 €	0,00 €	
9083131 HAMEAU DE MESSIE	2016	333 917,02 €	-77 484,94 €	256 432,08 €	56 432,08 €	200 000,00 €	0,00 €	
908132 CIREZ H2S	2017	214 000,00 €	-13 000,00 €	201 000,00 €	0,00 €	201 000,00 €	0,00 €	
908133 TILLET	2017	78 550,00 €	0,00 €	78 550,00 €	42 082,50 €	36 467,50 €	0,00 €	
908134 CIREZ Branchements des particuliers	2016	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €	500,00 €	10 000,00 €	0,00 €	
908135 STEP CIREZ	2017	561 889,10 €	-6 000,00 €	555 889,10 €	9 889,10 €	546 000,00 €	0,00 €	
90816 SIAE	2017	43 115,28 €	-4 115,28 €	39 000,00 €	0,00 €	39 000,00 €	0,00 €	
90817 ABBM	2017	1 169 055,74 €	80 944,26 €	1 250 000,00 €	8 665,00 €	1 241 335,00 €	0,00 €	
90820 BORAN	2017	178 335,80 €	-26 978,46 €	151 357,34 €	139 357,34 €	12 000,00 €	0,00 €	
90821 SITTEU	2017	6 079,46 €	10 000,00 €	16 079,46 €	0,00 €	16 079,46 €	0,00 €	
90830 DIVERS CCT	2018	280 622,94 €	0,00 €	280 622,94 €	80 622,94 €	200 000,00 €	0,00 €	
90831 SAINTE GENEVIEVE - NOAILLES - NOVILLERS	2018	12 073 856,00 €	0,00 €	12 073 856,00 €	152 479,41 €	9 921 376,59 €	2 000 000,00 €	
Opération soldée	2017	110 998,40 €	0,00 €	110 998,40 €	110 998,40 €			
SOUS-TOTAL OPERATIONS EN COURS		22 145 475,63 €	-271 736,50 €	21 873 739,13 €	6 494 791,74 €	13 378 947,39 €	2 000 000,00 €	
2019011 ABBECOURT	2019			90 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €	
2019021 BORAN				108 000,00 €		54 000,00 €	54 000,00 €	
2019031 CAUVIGNY				276 016,00 €		130 000,00 €	146 016,00 €	
2019042 CIREZ - MELLO				1 000 000,00 €		0,00 €	1 000 000,00 €	
2019051 HERMES - BERTHECOURT				313 000,00 €		268 000,00 €	45 000,00 €	
2019053 HERMES - NOAILLES				180 000,00 €		180 000,00 €	0,00 €	
2019057 HERMES - VILLERS SAINT SEPULCRE				90 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €	
2019061 HONDAINVILLE				125 000,00 €		62 500,00 €	62 500,00 €	
2019081 MOUY - ANGY				900 000,00 €		900 000,00 €	0,00 €	
2019082 MOUY - BALAGNY				1 200 000,00 €		100 000,00 €	1 100 000,00 €	
2019091 PERSAN - CHAMBLY			482 558,00 €	20 000,00 €	502 558,00 €		320 000,00 €	182 558,00 €
2019101 SAINT FELIX					1 305 000,00 €		65 000,00 €	1 240 000,00 €
2019111 SAINT SULPICE					108 000,00 €		54 000,00 €	54 000,00 €
2019122 ULLY SAINT GEORGES					125 000,00 €		62 500,00 €	62 500,00 €
2019131 VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT					36 000,00 €		36 000,00 €	0,00 €
2019132 VILLERS SOUS SAINT LEU - PRECY					730 560,00 €		59 040,00 €	671 520,00 €
2019133 VILLERS SOUS SAINT LEU - VILLERS SOUS SAINT LEU				34 560,00 €		5 760,00 €	28 800,00 €	
SOUS-TOTAL NOUVELLES OPERATIONS		482 558,00 €	20 000,00 €	7 123 694,00 €		2 386 800,00 €	4 736 894,00 €	
TOTAL DEPENSES		22 628 033,63 €	-251 736,50 €	28 997 433,13 €	6 494 791,74 €	15 765 747,39 €	6 736 894,00 €	

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.1.5

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUNIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **PROCEDE** aux ajustements budgétaires de la section d'investissement du budget annexe assainissement collectif comme suit :

DEPENSES **- 226 736,50 €**

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées** **25 000,00 €**

La réception de demande de régularisation d'échéance d'avance remboursable début avril pour l'opération 90816 SIAE nécessite l'augmentation des crédits au compte 1681 de 25 000,00 €.

- **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles** **20 000,00 €**

L'intégration du marché, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement et de réfection de voirie entre la rue Salengro et la rue du Bas saut, suite à l'ensemble des éléments transmis à la Communauté de communes Thelloise à la fin du 1^{er} trimestre 2019 par l'opérateur économique et qui fait suite à la réception d'une facture, nécessite l'augmentation des crédits de 20 000,00 à l'opération n°2019091 PERSAN – CHAMBLY.

- **Chapitre 23 : Immobilisations en cours** **- 271 736,50 €**

Le contrôle des Restes A Réaliser d'une part et l'ajustement à la hausse de certaines opérations d'autre part permet de diminuer les Crédits de Paiements de 271 736,50 € selon le détail suivant :

N° OPERATION	REVISION
90801 SAINTE GENEVIEVE	0,00 €
90807 PONCHON	0,00 €
90808117 MESNIL	-235 102,08 €
9083131 HAMEAU DE MESSIE	-77 484,94 €
908132 CIRES H2S	-13 000,00 €
908133 TILLET	0,00 €
908134 CIRES Branchements des particuliers	0,00 €
908135 STEP CIRES	-6 000,00 €
90816 SIAE	-4 115,28 €
90817 ABBM	80 944,26 €
90820 BORAN	-26 978,46 €
90821 SITTEU	10 000,00 €
90830 DIVERS CCT	0,00 €
90831 SAINTE GENEVIEVE - NOAILLES - NOVILLERS	0,00 €

RECETTES

- 226 736,50 €

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées**

- 226 736,50 €

L'emprunt d'équilibre est diminué de 226 736,50 € ramenant ainsi le volume global d'emprunt à 4 088 211 ,24 € pour l'exercice 2019.

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement**
- **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières**

+ 47 420,00 €

- 47 420,00 €

Une erreur d'imputation concernant la subvention du Conseil départemental au titre de l'opération 90808117 MESNIL nécessite un transfert de crédit du chapitre 27 vers le chapitre 13 à hauteur de 47 420,00 €.

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif dans les conditions décrites **en annexe**.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I215B-E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	BP 2019	DM1	BP 2019 + DM1	Chapitre	BP 2019	DM1	BP 2019 + DM1
Réel	17 945 560,89	- 226 736,50	17 718 824,39	Réel	17 672 643,26	- 226 736,50	17 445 906,76
16	1 400 000,00	25 000,00	1 425 000,00	10	3 698 187,52		3 698 187,52
20	493 000,00	20 000,00	513 000,00	13	6 702 011,00	47 420,00	6 749 431,00
21	70 000,00		70 000,00	16	4 314 947,74	- 228 736,50	4 088 211,24
23	15 454 483,89	- 271 736,50	15 182 747,39	23			
27				27	2 429 420,00	- 47 420,00	2 382 000,00
45	528 077,00		528 077,00	45	528 077,00		528 077,00
Ordre	4 545 428,12	-	4 545 428,12	Ordre	4 818 345,75	-	4 818 345,75
001	1 413 428,12		1 413 428,12	001			
040	750 000,00		750 000,00	021	736 345,75		736 345,75
041	2 382 000,00		2 382 000,00	040	1 700 000,00		1 700 000,00
				041	2 382 000,00		2 382 000,00
	22 490 989,01	- 226 736,50	22 264 252,51		22 490 989,01	- 226 736,50	22 264 252,51

OPERATIONS	BP 2019	DM1	BP 2019 + DM1
011 Opératoin assainissement Mesnil en Thelle n° 011	-		-
102 Opération Asst SIAE Trav Blaincourt 102	-		-
103 Opération Asst SIAE Traxx Précý 103	-		-
104 Opération Asst SIAE Traxx Villers 104	-		-
105 Opération Asst SIAE Traxx St Leu 105	-		-
12 Opération assainissement Saint Sulpice n° 12	-		-
2 Opé.Asst Sivom-Trait H25 Poste refoulement	214 000,00	- 13 000,00	201 000,00
85 Opération Asst SIAE Etude diag asst 85	-		-
88 Opération Asst SIAE EU Zone Rencir St Leu 88	-		-
90 Opération Asst SIAE EP Rue Chateau eau Villers 90	-		-
91 Opération Asst SIAE Traxx résult diag 91	-		-
Assainissement Boran Sur Oise	38 978,46	- 26 978,46	12 000,00
Assainissement Chambly	-		-
Assainissement divers communes du territoire	200 000,00		200 000,00
Assainissement SITTEU	6 079,46	10 000,00	16 079,46
ASSAINISSEMENT ST GENEVIEVE-NOAILLES-NOVILLERS-MOR	10 071 376,59		10 071 376,59
EXTENSION DE RESEAU CHAMBLY-MESNIL ST MARTIN	-		-
Opé. Asst Sivom- Hameau Messie à Mello	367 484,94	- 77 484,94	290 000,00
Opé.Asst Sivom Cires Mello-Réhab CD 929 Le Tillet	36 467,50		36 467,50
Opé.Asst Sivom Cires-Centri.iStation Epuration	552 000,00	- 6 000,00	546 000,00
Opé.Asst Sivom Cires-Conformité branch particulier	10 000,00		10 000,00
Opération assainissement Berthecourt	-		-
Opération assainissement Cauvigny	-		-
Opération assainissement Mesnil en Thelle n°116	-		-
Opération assainissement Mesnil en Thelle n° 117	235 102,08	-235 102,08	-
Opération assainissement Noailles	-		-
Opération assainissement Saint Félix	-		-
Opération assainissement Sainte Geneviève	883 688,84		883 688,84
Opération assainissement SIAE	43 115,28	- 4 115,28	39 000,00
Opération assainissement Novillers-Les-Cailloux	-		-
Opération asst Sivom ABBM	1 160 390,74	80 944,26	1 241 335,00
Opération asst Sivom Cires Mello	-		-
Opération financière	6 033 505,12	25 000,00	6 058 505,12
Opération non individualisée	-		-
Opérations assainissement Mortefontaine en Thelle	-		-
Opérations assainissement Ponchon	272 000,00		272 000,00
19 UCT ABBECOURT	45 000,00		45 000,00
19 UCT BORAN	54 000,00		54 000,00
19 UCT CAUVIGNY	130 000,00		130 000,00
19 UCT HERMES 1 BERTHECOURT	268 000,00		268 000,00
19 UCT HERMES 2 NOAILLES	180 000,00		180 000,00
19 UCT HERMES 3 VILLERS	45 000,00		45 000,00
19 UCT HONDAINVILLE	62 500,00		62 500,00
19 UCT MOUY 1 ANGY	900 000,00		900 000,00
19 UCT MOUY 2 BALAGNY	100 000,00		100 000,00
19 UCT PERSAN - CHAMBLY	300 000,00	20 000,00	320 000,00
19 UCT SAINT FELIX	65 000,00		65 000,00
19 UCT SAINT SULPICE	54 000,00		54 000,00
19 UCT ULLY SAINT GEORGES	62 500,00		62 500,00
19 UCT VILLERS SOUS SAINT LEU 1 BLAINCOURT	36 000,00		36 000,00
19 UCT VILLERS SOUS SAINT LEU 2 PRECY	59 040,00		59 040,00
19 UCT VILLERS SOUS SAINT LEU 3 VILLERS	5 760,00		5 760,00
Total	22 490 989,01	- 226 736,50	22 264 252,51

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.2.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 49 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe assainissement non collectif. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement non collectif.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I221B-1-E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 34 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 44

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.2.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT.

Etaient présents :

MM. Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- Le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement non collectif ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ROBERT, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement non collectif établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net excédentaire de **60 108,71 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT		73 690,00	73 690,00
Investissement : reprise du résultat 2017		81 651,00	81 651,00
Restes à réaliser Investissement 2018	96 151,16		- 96 151,16
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>96 151,16</i>	<i>155 341,00</i>	<i>59 189,84</i>
FONCTIONNEMENT	43 576,99	23 579,25	- 19 997,74
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		20 916,61	20 916,61
Restes à réaliser fonctionnement 2018		-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>43 576,99</i>	<i>44 495,86</i>	<i>918,87</i>
Résultats définitifs	139 728,15	199 836,86	60 108,71

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
060-200067973-20190517-170519-DC-I222B-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.2.3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement non collectif dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 20 916,61 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 23 579,25 €
Cumul des mandats émis	- 43 576,99 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 918,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 81 651,00 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 73 690,00 €
- des mandats de l'exercice	- 0 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 96 151,16 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	+155 341,00 €

- **AFFECTE** le résultat 2018 du budget annexe assainissement non collectif, soit **+ 918,87 €**, en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **+ 155 341,00 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I223B-0E

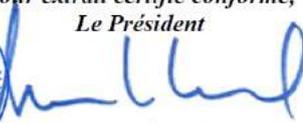
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019

Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET
ANNEXE GEMAPI**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.3.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe GEMAPI. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe GEMAPI.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

 *Jean-François MANCEL*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I231B-1E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 34 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 44

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.3.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT.

Etaient présents :

MM. Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2018 du budget annexe GEMAPI ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ROBERT, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe GEMAPI établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net excédentaire de **54 380,22 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT			-
Investissement : reprise du résultat 2017		5 846,32	5 846,32
Restes à réaliser Investissement 2018	23 433,16		- 23 433,16
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>23 433,16</i>	<i>5 846,32</i>	<i>- 17 586,84</i>
FONCTIONNEMENT	78 648,20	150 167,00	71 518,80
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		448,26	448,26
Restes à réaliser fonctionnement 2018		-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>78 648,20</i>	<i>150 615,26</i>	<i>71 967,06</i>
Résultats définitifs	102 081,36	156 461,58	54 380,22

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I232B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019

Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET
ANNEXE GEMAPI**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.3.3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe GEMAPI dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 448,26 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 150 167,00 €
Cumul des mandats émis	- 78 648,20 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 71 967,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 5 846,32 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 0 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 23 433,16 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	-17 586,84 €

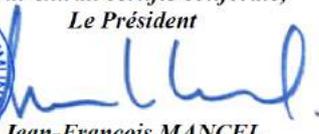
- **AFFECTE** le résultat 2018 du budget annexe GEMAPI, soit + 71 967,06 €, de la manière suivante :
- à la couverture du besoin de financement en affectant 17 586,84 € en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 ;
 - pour le solde de 54 380,22 € en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + 5 846,32 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190517-170519-DC-1233B-1-E

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET
ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.4.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe Transport A la Demande. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2018 du budget annexe Transport A la Demande.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190517-170519-DC-I241B-I-E

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 34 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 44

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.4.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT.

Etaient présents :

MM. Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2018 du budget annexe Transport A la Demande ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ROBERT, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe Transport A la Demande établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net de 0 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT			-
Investissement : reprise du résultat 2017			-
Restes à réaliser Investissement 2018			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	-	-	-
FONCTIONNEMENT	876 744,75	876 744,75	-
Fonctionnement : reprise du résultat 2017			-
Restes à réaliser fonctionnement 2018			-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	876 744,75	876 744,75	-
Résultats définitifs	876 744,75	876 744,75	-

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I242B-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET
ANNEXE ZAE NEUILLY- EN -THELLE**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.5.1.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY- EN -THELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DCI2511B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 34 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 44

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.5.1.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT.

Etaient présents :

MM. Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE de Neuilly en Thelle ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ROBERT, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net déficitaire de **529 622,08 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	211 744,82	5 044,82	- 206 700,00
Investissement : reprise du résultat 2017	322 922,08		- 322 922,08
Restes à réaliser Investissement 2018			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>534 666,90</i>	<i>5 044,82</i>	<i>- 529 622,08</i>
FONCTIONNEMENT	211 744,82	211 744,82	-
Fonctionnement : reprise du résultat 2017			-
Restes à réaliser fonctionnement 2018	-	-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>211 744,82</i>	<i>211 744,82</i>	<i>-</i>
Résultats définitifs	746 411,72	216 789,64	- 529 622,08

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DCI2512B-3E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019

Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET
ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NEULLY-EN-THELLE**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.5.1.3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VERECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NEUILLY-EN-THELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NEUILLY-EN-THELLE dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+0 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 211 744,82 €
Cumul des mandats émis	- 211 744,82 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 322 922,08 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 5 044,82 €
- des mandats de l'exercice	- 211 744,82 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	- 529 622,08 €

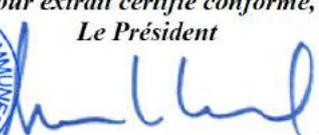
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de – **529 622,08 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190517-170519-DCI2513B-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET
ANNEXE ZAE NOAILLES**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.5.2.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Amie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

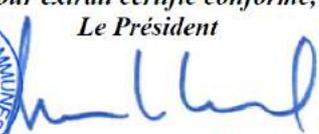
Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe ZAE Noailles. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Noailles.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DCI2521B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 34 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 44

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.5.2.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT.

Etaient présents :

MM. Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Mariamne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHÉ a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Noailles ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ROBERT, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Noailles établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net déficitaire de **619 079,68 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	41 223,88		- 41 223,88
Investissement : reprise du résultat 2017	432 780,24		- 432 780,24
Restes à réaliser Investissement 2018			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>474 004,12</i>	-	- 474 004,12
FONCTIONNEMENT			-
Fonctionnement : reprise du résultat 2017	145 075,56		- 145 075,56
Restes à réaliser fonctionnement 2018			-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>145 075,56</i>	-	- 145 075,56
Résultats définitifs	619 079,68	-	- 619 079,68

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DCI2522B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET
ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOAILLES**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.5.2.3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOAILLES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NOAILLES dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 145 075,56 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 0 €
Cumul des mandats émis	- 0 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	- 145 075,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 432 780,24 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 41 223,88 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	- 474 004,12 €

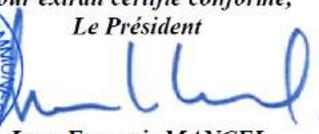
- **AFFECTE** le résultat 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NOAILLES, en reportant **145 075,56 €**, en déficit de fonctionnement sur la ligne codifiée 002.

- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **- 474 004,12 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190517-170519-DCI2523B-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET
ANNEXE ZAE NOVILLERS – STE GENEVIEVE**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.5.3.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUNIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS – STE GENEVIEVE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

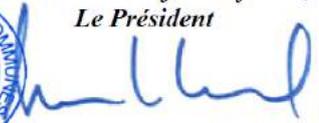
Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DCI2531B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 34 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 44

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.5.3.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT.

Etaient présents :

MM. Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ROBERT, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net déficitaire de **448 637,62 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	307 560,50	243 784,68	- 63 775,82
Investissement : reprise du résultat 2017	529 886,52		- 529 886,52
Restes à réaliser Investissement 2018			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>837 447,02</i>	<i>243 784,68</i>	<i>- 593 662,34</i>
FONCTIONNEMENT	286 777,06	394 777,06	108 000,00
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		37 024,72	37 024,72
Restes à réaliser fonctionnement 2018	-	-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>286 777,06</i>	<i>431 801,78</i>	<i>145 024,72</i>
Résultats définitifs	1 124 224,08	675 586,46	- 448 637,62

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190517-170519-DCI2532B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019

Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET
ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.5.3.3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

LE CONSEIL DE COMMUNEAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+37 024,72 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 394 777,06 €
Cumul des mandats émis	- 286 777,06 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 145 024,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 529 886,52 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 243 784,68 €
- des mandats de l'exercice	- 307 560,50 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	- 593 662,34 €

- **AFFECTE** le résultat 2018 du budget annexe Zone d'Activités Economiques de NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE, soit + 145 024,72 €, en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de - 593 662,34 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DCI2533B-3E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019

Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET
ANNEXE REDEVANCE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.6.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE L'ANNEE 2018 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2018 du budget annexe redevance enlèvement ordures ménagères. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget annexe redevance enlèvement ordures ménagères.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DCI261B-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019

Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 34 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 44

**OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ENLEVEMENT
ORDURES MENAGERES**

Numéro de la Délibération : 170519-DC-I.2.6.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT.

Etaient présents :

MM. Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : ARRETE DES COMPTES 2018 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2018 du budget annexe redevance enlèvement ordures ménagères ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ROBERT, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2018 du budget annexe redevance enlèvement ordures ménagères établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2018 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2017 et les restes à réaliser de 2018 soit un résultat net excédentaire de **336 849,70 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 440,00	5 890,00	4 450,00
Investissement : reprise du résultat 2017		100 783,83	100 783,83
Restes à réaliser Investissement 2018	-	-	-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>1 440,00</i>	<i>106 673,83</i>	<i>105 233,83</i>
FONCTIONNEMENT	1 416 697,90	1 307 951,87	- 108 746,03
Fonctionnement : reprise du résultat 2017		340 361,90	340 361,90
Restes à réaliser fonctionnement 2018	-	-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>1 416 697,90</i>	<i>1 648 313,77</i>	<i>231 615,87</i>
Résultats définitifs	1 418 137,90	1 754 987,60	336 849,70

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I262B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : BILAN ANNUEL 2018 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) (2^{ème} année)

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.1.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : BILAN ANNUEL 2018 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) (2^{ème} année)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 portant création de la Communauté de communes Thelloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- Le décret n° 2015-622 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- L'avis favorable de la commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA en date du 26 février 2019 ;
- L'avis favorable de la commission Gestion, Valorisation et Prévention des Déchets en date du 26 février 2019 ;
- L'avis favorable de la commission des finances en date du 15 mai 2019 ;

Considérant :

- La délibération n° 2017-DCC-067 du 7 avril 2017 relative à la création de la commission d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPD) étendue au territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 2018-DCC-019 du 22 janvier 2018 étendant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2017-2021 à l'ensemble du territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 2018-DCC-089 en date du 31 mai 2018 adoptant le bilan annuel 2017 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour sa première année ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND CONNAISSANCE** du bilan de la deuxième année du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de l'avis favorable émis par la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA ;
- **ADOpte** le bilan annuel 2018 du PLPDMA qui sera mis à disposition du public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DCII11B-DE

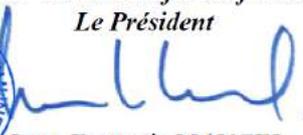
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019

Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : CONVENTION TRANSITOIRE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA COMMUNE DE LABOISSIERE-EN-THELLE

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.1.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : CONVENTION TRANSITOIRE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA COMMUNE DE LABOISSIERE-EN-THELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 autorisant le retrait dérogatoire de la commune de Laboissière-en-Thelle de la Communauté de communes Thelloise et portant modification du périmètre de la Communauté de communes Thelloise ;
- L'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 autorisant l'adhésion de la commune de Laboissière-en-Thelle à la Communauté de communes des Sablons et portant modification du périmètre de la Communauté de communes des Sablons ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- Les statuts de la Communauté de communes des Sablons ;
- L'avis favorable de la commission Gestion, Valorisation et Prévention des Déchets ainsi que de la commission finances en date du 15 mai 2019 ;

Considérant :

- La nécessité d'assurer la continuité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères des habitants de Laboissière-en-Thelle, les Communautés de communes Thelloise et Sablons se sont accordées sur le fait que la Communauté de communes Thelloise assurerait les prestations sur le mois de janvier 2019, à charge pour la Communauté de communes des Sablons de procéder au remboursement de ces prestations ;
- Qu'il y a lieu de formaliser cet accord par une convention transitoire ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention transitoire pour la collecte et le traitement des déchets de la commune de Laboissière-en-Thelle et à émettre le titre de recettes correspond à l'exécution de ladite convention pour un montant global de 7 935,55 €.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190517-170519-DC-II12B-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA THELLOISE - DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCOT

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.2.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUDIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

**OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA THELLOISE -
DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCOT**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'urbanisme ;
- La délibération n° 2017-DCC-167 en date du 11 décembre prescrivant la révision du SCOT, déterminant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;
- La délibération n° 2018-DCC-150 en date du 20 décembre 2018 prenant acte du débat sur les orientations du PADD du SCOT ;
- L'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 constatant le départ de la commune de Laboissière-en-Thelle de la Communauté de communes Thelloise vers la Communauté de communes des Sablons ;
- L'avis favorable de la commission aménagement du territoire ainsi que de la commission finances en date du 15 mai 2019 ;

Considérant :

- Les dispositions de l'article L143-18 du code de l'urbanisme qui prévoient qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, au plus tard 4 mois avant l'examen du projet de Schéma ;
- Le PADD qui représente le projet politique porté par le SCOT, tel qu'élaboré et construit depuis avril 2018, sur la base de plusieurs diagnostics (urbain, environnement, biodiversité, activité économique, agriculture, ...), d'ateliers, de réunions et d'une perspective de développement fixée à l'horizon 2035 ;
- Le nouveau périmètre de la Communauté de communes Thelloise et la nécessité d'ajuster dans les orientations du PADD, les hypothèses de développement comme suit :

Hypothèses	Hypothèse de développement avec Laboissière-en-Thelle	Hypothèse de développement sans Laboissière-en-Thelle	Différence entre les deux
Population à atteindre en 2035	73 208	70 260	-2 948
Accroissement de population total	12 200	10 564	-1 636
Nombre d'habitants supplémentaire par an	610	529	-81
Production de nouveaux logements en 2035	8 165	7 346	-819
Logements pour phénomènes sociologiques	1 660	515,2	-1 144,8
Nombre total de logements à produire	9 825	7 861,2	-1 963 ,8
Nombre de logements à produire par an	492	393	-99
Besoins fonciers pour le développement urbain en ha	450-500	350-400	-100
Besoins fonciers pour le développement économique en ha	160-300	160-300	0

**CECI EXPOSE,
SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** du débat complémentaire sur les orientations du PADD du SCOT afin d'intégrer les évolutions issues de la modification du périmètre d'intervention du SCOT ;
- **ASSURE** la transmission de cette délibération au Préfet de l'Oise et son affichage au siège de la Communauté de communes Thelloise pendant un mois.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190517-170519-DC-II21B-D

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : LOGEMENT - PARTENARIAT AVEC L'ADIL 60 - INFORMATION

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.2.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : LOGEMENT - PARTENARIAT AVEC L'ADIL 60 - INFORMATION

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n° 2018-DCC-172 du 20 décembre 2018 par laquelle la Communauté de communes Thelloise décide d'adhérer à l'association ADIL 60 à compter du 1^{er} janvier 2017 et à la suite, de négocier la mise en place de permanences sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** que les permanences sont mises en place à partir des 2^{ème} et 4^{ème} mardis après-midi de juin soit les 11 et 25 juin 2019 afin d'apporter informations et conseils aux habitants de la Thelloise notamment en matière d'amélioration thermique ;
- **PRECISE** que ces permanences auront également lieu les 9 juillet et 27 août 2019 ;
- **DIT** qu'à compter de septembre, ces permanences reprendront à un rythme bimensuel dont le calendrier sera mis en ligne sur le site www.thelloise.fr.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-II22B-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PRORAMME D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OISE (EPFLO)

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.3.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PRORAMME D’ACTION FONCIERE
AVEC L’ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L’OISE (EPFLO)**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l’urbanisme ;
- L’instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L’avis favorable de la commission développement économique ainsi que de la commission finances du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L’UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le Programme d’Action Foncière dans les conditions décrites en **annexe** ;
- **SOLLICITE** l’intervention de l’Etablissement Public Foncier Local du Département de l’Oise en vue d’assurer la maîtrise foncière, l’acquisition et le portage des emprises foncières retenues ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires, notamment, la convention de portage foncier engageant la Communauté de communes au rachat des biens au terme du délai de portage ainsi que tout document nécessaire à l’exécution de ce Programme ;
- **RAPPELLE** que, parallèlement, il y aura lieu d’obtenir l’accord des communes concernées par les opérations, cet accord étant requis pour toute intervention de l’EPFLO, conformément à l’article L 324-1 du code de l’urbanisme.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-II31B-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Sainte-Geneviève : zone d'activités

Localisation



Parcellaire

commune	section	numéro	contenance	emprise à acquérir	zonage PLU
STE GENEVIEVE	AM	3	21 968 m ²	21 968 m ²	Ui
STE GENEVIEVE	AM	10	48 748 m ²	48 748 m ²	Ui
STE GENEVIEVE	AM	12	15 541 m ²	15 541 m ²	Ui
STE GENEVIEVE	AN	16	3 847 m ²	3 847 m ²	Ui
STE GENEVIEVE	AN	132	9 296 m ²	9 296 m ²	Ui

Nombre de comptes propriétaires : 3

Emprise à acquérir : 9,94 ha

Enveloppe : 1 090 000 €

Calendrier : portage de 5 ans, début des acquisitions en 2019, rétrocession en 2024

Chambly : extension ZAC Portes de l'Oise

Localisation



Parcellaire

commune	section	numéro	contenance	emprise à acquérir	zonage PLU
CHAMBLY	ZI	155	1 039 m ²	1 039 m ²	Uib
CHAMBLY	ZI	446	12 299 m ²	12 299 m ²	Uib
CHAMBLY	ZI	448	6 398 m ²	6 398 m ²	Uib
CHAMBLY	ZI	450	9 171 m ²	9 171 m ²	Uib

Nombre de comptes propriétaires : 3 (dont 1 également concerné par l'opération Sente de l'Hôtel Dieu à Chambly)

Emprise à acquérir : 2,9 ha (la commune de Chambly est propriétaire des autres emprises)

Enveloppe : 320 000 €

Calendrier : portage de 5 ans, début des acquisitions en 2019, rétrocession en 2024

- Les parcelles sont susceptibles d'être soumises à une prescription de fouilles archéologiques pour lesquelles l'EPFLO ne peut être maître d'ouvrage, n'ayant pas la qualité d'aménageur.

Localisation



Parcelle

commune	section	numéro	contenance	emprise à acquérir	zonage PLU
ERCUIS	X0	10	2 215 m ²	2 215 m ²	1AUj
ERCUIS	X0	11	4 000 m ²	4 000 m ²	1AUj
ERCUIS	X0	12	5 065 m ²	5 065 m ²	1AUj
ERCUIS	X0	13	26 950 m ²	26 950 m ²	1AUj
ERCUIS	X0	14	16 225 m ²	16 225 m ²	1AUj
ERCUIS	X0	295	4 336 m ²	4 336 m ²	1AUj
ERCUIS	X0	296	56 055 m ²	56 055 m ²	1AUj
ERCUIS	X0	298	4 654 m ²	4 654 m ²	1AUj
ERCUIS	X0	299	29 961 m ²	29 961 m ²	1AUj

Nombre de comptes propriétaires : 7

Emprise à acquérir : 14,9 ha

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-I131B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019

Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : TRANSFERT DES ZAE – REPARTITION DES DEPENSES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES ZAE

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.3.2

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : TRANSFERT DES ZAE – REPARTITION DES DEPENSES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES ZAE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission développement économique ainsi que de la commission finances en date du 15 mai 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'utilisation des crédits budgétaires du budget principal pour les travaux d'entretien, de gestion et d'investissement qui seront réalisés dans les Zones d'Activités Economiques ;
- **CONFIRME** que les budget annexes des Zones d'Activités Economiques permettent uniquement l'acquisition de foncier, l'aménagement et la commercialisation ;
- **DIT** que les factures des entreprises VERDI INGENIERIE et COLAS pour respectivement une mission de maîtrise d'œuvre et des travaux de voirie au sein de la ZAE Novillers - Ste Geneviève destinés à la prévention des risques inondation seront réglés sur les crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-II32B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE DE SAINT SULPICE EN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL – ACQUISITION DU TERRAIN

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.3.3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : AMENAGEMENT DU PARKING DE LA GARE DE SAINT SULPICE EN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL – ACQUISITION DU TERRAIN

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n° 080419-DC-II.4 du 8 avril 2019 ;
- L'avis favorable de la commission aménagement du territoire ainsi que la commission finances en date du 15 mai 2019 ;

Considérant :

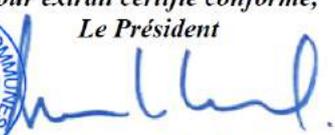
- La saturation du parking communautaire de la gare de Saint-Sulpice créé en 2005 pour 53 places ;
- La volonté de la Communauté de communes Thelloise de créer 25 places de parking supplémentaires ;
- Les négociations intervenues avec l'Union Coopérative Agricole de Clermont (UCAC) ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition auprès de l'UCAC d'un terrain d'une superficie d'environ 750 m² à 820 m² compris dans la parcelle AH 133 située sur la commune de SAINT-SULPICE moyennant le prix principal de 50 € m² étant précisé que compte tenu de son montant, inférieur à 80 000 €, le pôle évaluation domaniale de Beauvais, saisi, n'a pas souhaité procéder à l'estimation ;
- **CONFIE** à Maître LEFORT, Notaire à MOUY, la rédaction de l'acte d'acquisition étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par la CCT ;
- **SOLLICITE** auprès de l'UCAC l'autorisation de prendre possession de cette emprise foncière de manière anticipée afin de réaliser les aménagements ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures et à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : MARCHES PUBLICS – SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON DE CONTENEURS DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.4.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

OBJET : MARCHES PUBLICS – SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON DE CONTENEURS DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- La délibération n° 2018-DCC-088 relative à l'extension des consignes de tri ;
- L'avis favorable de la commission gestion, valorisation, et prévention des déchets ainsi que la commission finances en date du 15 mai 2019 ;
- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 18 mars 2019 pour publication au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics ;

Considérant :

- Les offres reçues dans le cadre de cette consultation ;
- Le choix de la commission d'appel d'offres en date du 10 mai 2019 pour l'attribution du marché à la société ESE France (71) ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (PAR 43 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE),**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à bons de commande relatif à la fourniture et à la livraison de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers, pour une durée de un an (reconductible deux fois) et un montant maximum de 600 000 € HT sur sa durée totale (36 mois) avec la société ESE France, domiciliée à Crissey (71).

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190517-170519-DC-II41B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019

Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation